

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL

N° : 505-06-000029-228

Chambre des actions collectives  
**COUR SUPÉRIEURE**

---

**JEAN VALIQUETTE**

et

**MARC BERGERON**

et

**ROXANE SAULNIER**

Demandeurs

c.

**4058569 CANADA INC.**, personne morale  
légalement constituée ayant son domicile au  
80 boul. Roland Therrien, Longueuil,  
province de Québec, J4H 3V8;

et

**9153-9171 QUÉBEC INC.**, personne morale  
légalement constituée ayant son domicile au  
13445 boul. du Curé-Labelle, Mirabel,  
province de Québec, J7J 1H1;

et

**9453-6885 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 665 av. du Pont S, Alma, province de Québec, G8B 2V3;

et

**AUTOS PLUS J. F. HAMEL INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 255 boul. de la Seigneurie O., Blainville, province de Québec, J7C 4N3;

et

**2431-9006 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 630 av. du Pont S., Alma, province de Québec, G8B 2V4;

et

**9056-4725 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 1151 route 111 Est, Amos, province de Québec, J9T1N2;

et

**9458778 CANADA LIMITED**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 1917 boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Bruno-de-Montarville, province de Québec, J3V0G8;

et

**9076-4754 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 12330 av. Gaston-Maillet, Montréal, province de Québec, H1E5V1;

et

**6128084 CANADA INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 4455 boul. Saint-Martin O., Laval, province de Québec, H7T 1C6;

et

**9055-4627 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 3345 ch. Gascon, Mascouche, province de Québec, J7L 3X6;

et

**LOCATION 18E RUE INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 455 rue Clemenceau, Québec, province de Québec, G1C 7B6;

et

**AUTOMOBILES BERNIER ET CREPEAU LTÉE**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 3100 boul. Saint-Jean, Trois-Rivières, province de Québec, G9B 2M9;

et

**CANBEC AUTOMOBILE INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 900-1000 rue De La Gauchetière O., Montréal, province de Québec, H3B 4W5;

et

**BOURASSA WEST ISLAND INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 2000 Transcanadienne, Dorval, province de Québec, H9P 2N4;

et

**9531025 CANADA INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 975 ch. De Masson, Gatineau, province de Québec, J8M 1R4;

et

**AUTO AMBASSADEUR INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 2000 boul. Chomedey, Laval, province de Québec, H7T 2W3;

et

**AUTOMOBILES RIMAR INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 5500 boul. Métropolitain, Montréal, province de Québec, H1S 1A6;

et

**BOULEVARD CHEVROLET BUICK GMC CADILLAC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 374 montée Industrielle-et-Commerciale, Rimouski, province de Québec, G5M 1X1;

et

**CARLE FORD INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 901 rue Dollard, Gatineau, province de Québec, J8L 3T4;

et

**9076-7567 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 100, Chemin des Quarante-Arpents, Charlemagne, province de Québec, J5Z 0B5;

et

**LES AUTOMOBILES LA SEIGNEURIE (1990) INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 850 boul. De Périgny, Chambly, province de Québec, J3L 1W3;

et

**CHEVROLET BUICK GMC DE VALLEYFIELD LTÉE**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 1325 boul. Monseigneur-Langlois, Sallaberry-de-Valleyfield, province de Québec, J6S 1C1;

et

**DESCHAMPS CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC LTÉE**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 333 boul. Armand-Frappier, Sainte-Julie, province de Québec, J3E 0C7;

et

**8992231 CANADA INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 175 rue du Marais, Québec, province de Québec, G1M3C8;

et

**D.M. AUTOMOBILES INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 1075 boul. Monseigneur-Langois, Salaberry-de-Valleyfield, province de Québec, J6S 1B8;

et

**4544391 CANADA INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 1185 boul. La Vérendrye O., Gatineau, province de Québec, J8T 8P2;

et

**3100-8436 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 1325 rue Principale, Granby, province de Québec, J2J 0M3;

et

**9350-8406 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 120 rue Dubois, St-Eustache, province de Québec, J7P 4W9;

et

**EXCELLENCE DODGE CHRYSLER INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 250 rue Dubois, St-Eustache, province de Québec, J7P 4W9;

et

**GERMAIN CHEVROLET BUICK GMC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 560 Côte Joyeuse, Saint-Raymond, province de Québec, G3L 4B1;

et

**AUTOMOBILES DE BAVIÈRE INC.,**  
personne morale légalement constituée  
ayant son domicile au 201 rue Des  
Migrateurs, Terrebonne, province de  
Québec, J6V 0A8;

et

**GRENIER CHEVROLET BUICK GMC INC.,**  
personne morale légalement constituée  
ayant son domicile au 1325 Carré Masson,  
Terrebonne, province de Québec, J6W 6J7;

et

**HAMEL AUTOS DE BLAINVILLE INC.,**  
personne morale légalement constituée  
ayant son domicile au 620 boul. de la  
Seigneurie O., Blainville, province de  
Québec, J7C 5T7;

et

**HAMEL CHEVROLET BUICK GMC LTÉE,**  
personne morale légalement constituée  
ayant son domicile au 9455 boul. Lacordaire,  
Montréal, province de Québec, H1R 3E8;

et

**AUTOMOBILES ÎLE-PERRÔT INC.,**  
personne morale légalement constituée  
ayant son domicile au 40 boul. Don-  
Quichotte, L'Île-Perrot, province de Québec,  
J7V 6N5;

et

**9429-6399 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 150 boul. Saint-Joseph, Drummondville, province de Québec, J2C 2A8;

et

**PRINCIPALE AUTOS LTÉE**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 1165 rue Principale, Granby, province de Québec, J2J 0M3;

et

**9058-3287 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 860 boul. Monseigneur-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield, province de Québec, J6S 5H5;

et

**9154-7323 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 855 rue du Marais, Québec, province de Québec, G1M 3R7;

et

**9171-1440 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 42 boul. Saint-Michel, Dolbeau-Mistassini, province de Québec, G8L 5J3;

et

**9101-2468 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 4339 boul. Bourque, Sherbrooke, province de Québec, J1N 1S4;

et

**9324-4960 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 1225 rue Principale, Granby, province de Québec, J2J 0M3;

et

**9465812 CANADA LIMITED**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 4525 boulevard Saint-Jean, Dollard-des-Ormeaux, province de Québec, H9H 2A7;

et

**AUTOMOBILES 1539 INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 14160 Sir-Wilfrid-Laurier, Mirabel, province de Québec, J7J 2G2;

et

**9302-7449 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 2799 rue Sherbrooke, Magog, province de Québec, J1X 4G2;

et

**TROIS-RIVIÈRES NISSAN INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 4700 rue Réal Proulx, Trois-Rivières, province de Québec, G9A 6P9;

et

**9112-0436 QUÉBEC INC.**, personne morale  
légalement constituée ayant son domicile au  
2450 boul. Curé-Labelle, Laval, province de  
Québec, H7T 1R1;

et

**AUTOMOBILES LAUZON RIVE-SUD INC.**,  
personne morale légalement constituée  
ayant son domicile au 2400 boul.  
Chomedey, Laval, province de Québec,  
H7T 2W3;

et

**RIVE SUD CHRYSLER DODGE INC.**,  
personne morale légalement constituée  
ayant son domicile au 9400 boul.  
Taschereau, Brossard, province de Québec,  
J4X 1C3;

et

**9131-3015 QUÉBEC INC.**, personne morale  
légalement constituée ayant son domicile au  
4242 boul. Bourque, Sherbrooke, province  
de Québec, J1N 1W7;

et

**GROUPE AUTOS STE-FOY INC.**,  
personne morale légalement constituée  
ayant son domicile au 2777 boul. du  
Versant-Nord, Québec, province de Québec,  
G1V 1A4;

et

**9386-6416 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 612 rue Notre-Dame, Repentigny, province de Québec, J6A 2T9;

et

**177786 CANADA INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 850 boul. Maloney O., Gatineau, province de Québec, J8T 3R6;

et

**9114-9856 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 3095 boul. Saint-Jean, Trois-Rivières, province de Québec, G9B 2M3;

et

**4093640 CANADA INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 2350 boul. Chomedey, Laval, province de Québec, H7T 2W3;

et

**9956000 CANADA LIMITED**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 1905 boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Bruno-de-Montarville, province de Québec, J3V 0G8;

et

**AUTOMOBILES F.M. INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 5705 av. Trudeau, Saint-Hyacinthe, province de Québec, J2S 1H5;

et

**WOODLAND VERDUN LTÉE**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 1000 rue Woodland, Montréal, province de Québec, H4H 1V9;

et

**9322-6116 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 825 boul. Saint-Joseph, Drummondville, province de Québec, J2C 2C4;

et

**INFINITI LAVAL INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 1950, boul. Chomedey, Laval, province de Québec, H7T 2W3;

et

**ST-EUSTACHE NISSAN INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 272 rue Dubois, Saint-Eustache, province de Québec, J7P 4W9;

et

**H.T. TREMBLAY INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 1330 boul. du Royaume O., Saguenay, province de Québec, G7H 5B1;

et

**VOLKSWAGEN GROUP CANADA INC.**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 777 ST Bayly W., Ajax, province d'Ontario, L1S 7G7;

et

**AUDI CANADA INC.**, personne morale  
légalement constituée ayant son domicile au  
777 ST Bayly W., Ajax, province d'Ontario,  
L1S 7G7;

et

**BMW CANADA INC.**, personne morale  
légalement constituée ayant son domicile au  
50, Ultimate Drive, Richmond Hill, province  
d'Ontario, L4S 0C8;

et

**FCA CANADA INC.**, personne morale  
légalement constituée ayant son domicile au  
1, Riverside Drive West, Windsor, province  
d'Ontario, N9A 5K3;

et

**FORD DU CANADA LIMITÉE**, personne  
morale légalement constituée ayant son  
domicile au 1, The Canadian Road, Oakville,  
province d'Ontario, L6J 5E4;

et

**HARLEY-DAVIDSON MOTOR COMPANY**,  
personne morale légalement constituée  
ayant son domicile au 100 New Park Place,  
Suite 330, Vaughan, province d'Ontario,  
L4K 0H9;

et

**HYUNDAI AUTO CANADA CORP.**,  
personne morale légalement constituée  
ayant son domicile au 75, Frontenac Drive,  
Markham, province d'Ontario, L3R 6H2;

et

**JAGUAR AND LAND ROVER CANADA  
ULC**, personne morale légalement  
constituée ayant son domicile au 855-2,  
Street SW, suite 3500, Calgary, province  
d'Alberta, T2P 4J8;

et

**KIA CANADA INC.**, personne morale  
légalement constituée ayant son domicile au  
180 Foster Crescent, Mississauga, province  
d'Ontario, L5R 4J5;

et

**MAZDA CANADA INC.**, personne morale  
légalement constituée ayant son domicile au  
55, Vogell Road, Richmond Hill, province  
d'Ontario, L4B 3K5;

et

**MERCEDES-BENZ CANADA INC.**,  
personne morale légalement constituée  
ayant son domicile au 400-2680 Matheson  
Blvd E., Mississauga, province d'Ontario,  
L4W 0A5;

et

**AUTOMOBILES PORSCHE CANADA, LTÉE**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 165, Yorkland Boulevard, suite 150, Toronto, province d'Ontario, M2J 4R2;

et

**AUTOMOBILE VOLVO CANADA LIMITÉE**, personne morale légalement constituée ayant son domicile au 600-1741 Lower Water Street, Halifax, province de Nouvelle-Écosse, B3J 0J2;

Défenderesses

---

**DEMANDE POUR AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE  
ET POUR ÊTRE REPRÉSENTANTS**  
(Articles 574 et suivants *C.p.c.*)

---

**AU SOUTIEN DE LEUR DEMANDE, LES DEMANDEURS EXPOSENT CE QUI SUIT :**

**I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

1. Les demandeurs désirent exercer une action collective pour le compte des personnes faisant partie du groupe suivant :

Tous les consommateurs qui, depuis le 31 juillet 2018, ont payé un montant supérieur à celui initialement annoncé par les défenderesses et/ou se sont fait exiger une somme pour un bien ou un service par les défenderesses sans qu'ils ne l'aient demandé, lors de l'achat ou la location d'un véhicule neuf ou usagé;

(ci-après le « **Groupe** »)

ou tout autre groupe à être désigné par la Cour;

2. Les demandeurs sont des consommateurs au sens du *Code civil du Québec* (ci-après « **C.c.Q.** ») et de la *Loi sur la protection du consommateur* (ci-après « **L.p.c.** »);

3. Quant aux défenderesses, elles sont des sociétés par actions qui œuvrent dans la vente de véhicules neufs et/ou usagés ou dans le commerce de gros d'automobiles, tel qu'il appert des extraits du Registraire des entreprises, en liasse, **pièce P-1**;

## **II. LA CAUSE D'ACTION**

4. Les défenderesses publicisent leurs offres de véhicules en ligne, sur leurs sites web;
5. Ces annonces informent le consommateur du prix du véhicule en vente, ainsi que d'autres informations nécessaires à l'achat, la marque du véhicule, son modèle et son kilométrage, pour un véhicule d'occasion;
6. Dans ces annonces, les défenderesses omettent systématiquement d'informer le consommateur que le prix initial affiché pour l'achat ou la location d'un véhicule est incomplet, n'incluant pas divers frais supplémentaires qui s'ajouteront ultimement au coût final du véhicule et qui devront obligatoirement être acquittés par les consommateurs lors de la passation du contrat, tel qu'il sera démontré ci-bas;
7. Ces frais peuvent porter différents noms :
  - A. Frais d'administration;
  - B. Frais de Carproof;
  - C. Frais de concession/concessionnaire;
  - D. Frais de documentation;
  - E. Frais de dossier;
  - F. Frais de financement;
  - G. Frais d'inspection;
  - H. Frais de livraison;
  - I. Frais de mise en route;
  - J. Frais de préparation;
  - K. Frais de paiement en espèces;
  - L. Frais de reconditionnement;
  - M. Frais de différents accessoires, dont le système de sécurité « antivol »;
  - N. Frais de transport;
  - O. Frais de trousse de départ;

8. D'autres concessionnaires imposent des « forfaits », des « plans » ou divers accessoires, qui ne sont pas optionnels, malgré leurs noms, car le consommateur doit obligatoirement les prendre ou en choisir un parmi plusieurs;
9. Cette pratique est illégale, car :
  - A. l'article 223 L.p.c. oblige les commerçants à indiquer clairement sur chaque bien offert en vente dans leur établissement le prix de vente de ce bien;
  - B. l'article 224c) L.p.c. interdit aux commerçants d'exiger aux consommateurs un prix supérieur au prix annoncé pour un bien ou service, à l'exclusion de la TPS, la TVQ et le droit spécifique pour les pneus neufs, et les oblige à afficher plutôt un prix « tout inclus »;
  - C. les articles 219 et 228 L.p.c. interdisent respectivement aux commerçants de faire une représentation fausse ou trompeuse aux consommateurs et de passer sous silence un fait important;
  - D. l'article 230a) L.p.c. interdit aux commerçants d'exiger quelque somme que ce soit pour un bien ou un service qu'ils ont rendu à un consommateur sans que ce dernier ne l'ait demandé;
10. En effet, selon l'Office de la protection du consommateur (ci-après « **OPC** »), les frais d'administration, de documentation et d'inspection, ainsi que les frais de transport et de préparation, et la taxe d'accise sur le climatiseur, dans le cas de véhicules neufs, doivent être inclus dans le prix annoncé, tel qu'il appert d'extraits de pages du site web de l'OPC, en liasse, **pièce P-2**;
11. Or, une enquête récente de l'OPC révèle que 47% des 175 marchands de véhicules au Québec enquêtés refusent ou omettent d'adopter cette pratique commerciale, tel qu'il appert d'un extrait de l'émission La Facture, **pièce P-3**, et d'une chronique de M. Charles Tanguay de l'OPC, **pièce P-3.1**;
12. Ce phénomène existe depuis fort longtemps, tel que rapporté en 2017 par M. Gary Frost, directeur des services aux consommateurs à l'OPC, dans son article, **pièce P-4**, ainsi que par l'Association pour la protection des automobilistes dans son *Enquête sur le financement dans la vente au détail des véhicules neufs*, **pièce P-5**, où elle rapportait que 43 % des 21 marchands enquêtés facturaient des frais supplémentaires obligatoires qui ne figuraient pas dans leurs annonces;

13. De même, M. Marc Grenier, directeur général de Belvédère Nissan, exprimait son souhait à l'effet que les autres concessionnaires cessent d'exiger un prix supérieur à celui annoncé, tel qu'il appert d'un mémo d'une enquêteuse de l'OPC, **pièce P-6**;

### III. LES DÉFENDERESSES

#### a) **La défenderesse 4058569 Canada Inc.**

14. La défenderesse 4058569 Canada Inc. (ci-après « **Kia Longueuil** ») fait affaires sous les noms de Kia Longueuil, Longueuil Kia et Motion Kia Longueuil, tel qu'il appert de la pièce P-1;
15. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais supplémentaires appelés « Programme mise en route » de 499 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il sera plus amplement démontré à la section IV de la présente demande;

#### b) **La défenderesse 9153-9171 Québec Inc.**

16. La défenderesse 9153-9171 Québec Inc. (ci-après « **Auto Dépôt Mirabel** ») fait affaires sous le nom d'Auto Dépôt Mirabel, tel qu'il appert de la pièce P-1;
17. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de préparation de 399 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il sera plus amplement démontré à la section IV de la présente demande;

#### c) **La défenderesse 9453-6885 Québec Inc.**

18. La défenderesse 9453-6885 Québec Inc. (ci-après « **Alma Volkswagen** ») fait affaires sous le nom d'Alma Volkswagen, tel qu'il appert de la pièce P-1;
19. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais d'administration pouvant aller jusqu'à 499 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il sera plus amplement démontré à la section IV de la présente demande;

**d) La défenderesse Autos Plus J. F. Hamel Inc.**

20. La défenderesse Autos Plus J. F. Hamel Inc. fait affaires sous le nom d'Acura Plus, tel qu'il appert de la pièce P-1;
21. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de documentation de 369 \$, ainsi que des frais de certification de 995 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-7**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-7.1**;

**e) La défenderesse 2431-9006 Québec Inc.**

22. La défenderesse 2431-9006 Québec Inc. fait affaires sous le nom d'Alma Toyota, tel qu'il appert de la pièce P-1;
23. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais divers de 165 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-8**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-8.1**;

**f) La défenderesse 9056-4725 Québec Inc.**

24. La défenderesse 9056-4725 Québec Inc. fait affaires sous le nom d'Amos Toyota, tel qu'il appert de la pièce P-1;
25. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais d'administration de 399 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-9**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-9.1**;

**g) La défenderesse 9458778 Canada Limited**

26. La défenderesse 9458778 Canada Limited fait affaires sous le nom d'Audi St-Bruno, tel qu'il appert de la pièce P-1;

27. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de dossier ou de livraison de 499 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-10**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-10.1**;

**h) La défenderesse 9076-4754 Québec Inc.**

28. La défenderesse 9076-4754 Québec Inc. fait affaires sous le nom d'Auto Global, tel qu'il appert de la pièce P-1;
29. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de gestion de 499 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-11**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-11.1**;

**i) La défenderesse 6128084 Canada Inc.**

30. La défenderesse 6128084 Canada Inc. fait affaires sous le nom d'Auto Shelby, tel qu'il appert de la pièce P-1;
31. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de préparation de 599 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-12**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-12.1**;

**j) La défenderesse 9055-4627 Québec Inc.**

32. La défenderesse 9055-4627 Québec Inc. fait affaires sous le nom d'Autoclic.ca, tel qu'il appert de la pièce P-1;
33. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de certification mécanique de 795 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-13**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-13.1**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas :



**2008 Ford F-150 XLT CREW CAB  
V8 5.4 4X4 Millage inconnue**

Prix du détaillant  
**6 995\$**  
 + Taxes

Comparer ☐

NIV: 1FTRW14W68FC32749 • Kilomètres: 196 595 • État: d'occasion • Type de carrosserie: Crew Cab • Moteur: 54

XLT. CREW CAB V8 5.4 L 4X4 KM INCONNU Nouvel arrivage! \*\*\*Prenez un rendez-vous rapidement!\*\*\*  
 LES SPÉCIALISTES DU FINANCEMENT, 100% APPROUVÉS, \*FINANCEMENT MAISON DISPONIBLE\*. Ouvert 7 jours / 7 Autoclic vous offre plus de 150 véhicules en inventaire de toutes les marques et de tous les pri...

**Plus de détails** >

**6 995\$**  
 + taxes et frais

**Poser une question**

**Demande de crédit**

Les prix pour l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique comprennent les accessoires installés par le concessionnaire, les équipements optionnels physiquement attachés au véhicule, les frais de transport et les frais administratifs applicables, mais ne comprennent pas les taxes, l'assurance et les frais d'immatriculation. Pour toutes les autres provinces (à l'exclusion du Québec), les prix excluent les taxes, l'assurance, l'immatriculation et les autres frais applicables. Le prix peut ne pas inclure les options installées par le concessionnaire, les accessoires, les frais d'administration et autres frais du concessionnaire. Tous les prix sont en dollars canadiens, sauf indication contraire, et tout financement est SAC. Veuillez communiquer avec le concessionnaire pour plus d'informations.

**k) La défenderesse Location 183 rue Inc.**

34. La défenderesse Location 183 rue Inc. fait affaires sous le nom de Beauport Nissan, tel qu'il appert de la pièce P-1;
35. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle exige des **frais de documentation de 299 \$**, plus les taxes, à la livraison de ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-14**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-14.1**;

**l) La défenderesse Automobiles Bernier et Crepeau Ltée**

36. La défenderesse Automobiles Bernier et Crepeau Ltée fait affaires sous les noms de Bernier Crépeau Chrysler Fiat, Trois-Rivières Fiat et Trois-Rivières Chrysler, tel qu'il appert de la pièce P-1;
37. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de documentation et de dossier de 295 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-15**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-15.1**;

**m) La défenderesse Canbec Automobile Inc.**

38. La défenderesse Canbec Automobile Inc. fait affaires sous les noms de Mini Montréal Centre et BMW Montréal Centre, tel qu'il appert de la pièce P-1;
39. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais d'administration de 589 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-16**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-16.1**;

**n) La défenderesse Bourassa West Island Inc.**

40. La défenderesse Bourassa West Island Inc. fait affaires sous le nom de BMW West Island, tel qu'il appert de la pièce P-1;
41. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de documentation de 589 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-17**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-17.1**;

**o) La défenderesse 9531025 Canada Inc.**

42. La défenderesse 9531025 Canada Inc. fait affaires sous le nom de Buckingham Chevrolet, Buick, GMC, tel qu'il appert de la pièce P-1;

43. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de « kit BCBG d'occasion » de 599 \$, des frais d'inspection mécanique de 125 \$, ainsi que des frais pour le rapport Carproof de 36.50 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-18**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-18.1**;

**p) La défenderesse Auto Ambassadeur Inc.**

44. La défenderesse Auto Ambassadeur Inc. (ci-après « **Lexus Laval** ») fait affaires sous le nom de Lexus Laval, tel qu'il appert de la pièce P-1;
45. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais d'administration de 495 \$, ainsi que divers accessoires pour les véhicules neufs, dont une doublure compartiment de charge de 187 \$ et la protection pneus et jantes de 187 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-19**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-19.1**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas :

A. Pour un véhicule neuf :



**IS 2022**

**Berline**

Disponible à partir de

**46 899,00 \$ \***

+ Taxes et licence

\* Transport et frais inclus

# IS 300 RWD F SPORT

CHEZ LEXUS LAVAL À LAVAL

300 RWD F SPORT 300 300 AWD F SPORT 350 F SPORT

PRIX À  
L'ACHAT

FINANCER

LOUER

Disponible à partir de

**46 899,00 \$**

Transport & Préparation et frais (2 912,00 \$) inclus.  
(TPS / TVQ), immatriculation, assurances & enregistrement non inclus.

[Détails de l'offre](#)

Meilleur prix en achat comptant 46 899,00 \$

L'offre d'achat au comptant est basée sur le modèle 2022 LEXUS IS 300 RWD F SPORT PRA (GA1D2TF), avec moteur 2L 4 cyl. et transmission Automatique 8 vitesses. Le prix de vente à l'achat au comptant est de 46 899,00 \$. Le prix de vente (46 899,00 \$) à l'achat au comptant inclus: Transport et Préparation (2 115,00 \$), Frais d'administration (495,00 \$), Doublure compartiment de charge (187,00 \$), Protection Pneus & Jantes (187,00 \$), Taxe d'accise sur le climatiseur (100,00 \$), Taxe recyclage des pneus (15,00 \$). (TPS / TVQ) sont en supplément. L'offre de financement est basée sur le modèle 2022 LEXUS IS 300 RWD F SPORT PRA (GA1D2TF), avec moteur 2L 4 cyl. et transmission Automatique 8 vitesses. Le prix de vente en financement est de 46 899,00 \$ (taxes en sus). Les

## B. Pour un véhicule usagé :



**USAGÉ** Jusqu'à 219700 \$ d'économie  28

2017 Lexus  
**IS 300 AWD LUXURY / NAV / CUIR / MAGS 18 "**

Inspection complétée  
Inventaire #U1880

4 roues motrices • Automatique • 6 vitesses  
• 84011km

**FINANCER COMPTANT LOUER**

À partir de

**125,20 \$/semaine** **5,99 %/72 mois**  
(TPS / TVQ) & immatriculation non incluses.

 Rabais du concessionnaire - 2197,00 \$

Prix en financement **32 798,00 \$**

Inventaire # U1880 | NIV JTHCM1D26H5022410

| FINANCER                                          | PRIX À L'ACHAT | LOUER                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Disponible à partir de<br><b>543,40 \$*</b> /mois |                | Taux: <b>5.99%</b><br>Terme: <b>72 mois</b><br>Comptant initial: <b>0,00 \$</b><br>Échange estimé: <b>0,00 \$</b><br>Dette estimé: <b>0,00 \$</b><br><a href="#">Obtenir la valeur d'échange officielle</a> |
| Prix en financement                               |                | <b>32 798,00 \$</b>                                                                                                                                                                                         |

(TPS / TVQ) & immatriculation non incluses.

## EN SAVOIR PLUS SUR CE MODÈLE

Garantie Lexus Jusqu'à 15 Juin 2023/110,000 kms. Toit ouvrant vitré, Caméra arrière, Sièges de cuir chauffant et ventilé, système d'aide au stationnement, régulateur de vitesse, connectivité bluetooth et plus. Le document Carfax indique aucun accident. Ce rapport carfax est disponible en ligne. Frais d'administration de \$495 en sus.

### q) La défenderesse Automobiles Rimar Inc.

46. La défenderesse Automobiles Rimar Inc. fait affaires sous le nom de Rimar Volkswagen, tel qu'il appert de la pièce P-1;
47. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais d'administration** aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-20**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas :

## A. Pour un véhicule neuf :

|                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p><b>Jetta 2022</b></p> <p>Disponible à partir de<br/><b>24 345 \$ *</b></p> <p><a href="#">Plus de détails</a></p> |  <p><b>Taos 2022</b></p> <p>EN LOCATION À PARTIR DE<br/><b>76 \$</b> + tx / sem.<br/><b>3,99%</b> 60 mois.<br/>avec 0 \$ d'acompte</p> <p>ou acheter pour <b>29 144 \$ *</b></p> <p><a href="#">Plus de détails</a></p> |  <p><b>Jetta GLI 2022</b></p> <p>Disponible à partir de<br/><b>33 345 \$ *</b></p> <p><a href="#">Plus de détails</a></p> |  <p><b>Golf GTI 2022</b></p> <p>EN LOCATION À PARTIR DE<br/><b>89 \$</b> + tx / sem.<br/><b>4,99%</b> 60 mois.<br/>avec 0 \$ d'acompte</p> <p>ou acheter pour <b>33 744 \$ *</b></p> <p><a href="#">Plus de détails</a></p> |  <p><b>Tiguan 2022</b></p> <p>EN LOCATION À PARTIR DE<br/><b>100 \$</b> + tx / sem.<br/><b>4,49%</b> 60 mois.<br/>avec 0 \$ d'acompte</p> <p>ou acheter pour <b>35 444 \$ *</b></p> <p><a href="#">Plus de détails</a></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

\* Prix calculé à partir du prix de détail suggéré du fabricant. Frais de transport et préparation inclus, taxes et frais d'administration en sus. Le rabais et le prix à l'achat affichés peuvent varier selon que le véhicule soit loué, financé ou payé comptant. Veuillez noter que les rabais Roulez Vert du gouvernement sont inclus si applicables et que les montants n'incluent pas les taxes. Bien que tous les efforts raisonnables soient faits pour assurer l'exactitude de ces informations, nous ne sommes pas responsables des erreurs ou omissions contenues sur ces pages. Les prix, paiements et taux sont sujets à des changements sans préavis, s'il vous plaît vérifiez toutes les informations et les prix avec un représentant des ventes ou demandez en ligne.

## B. Pour un véhicule usagé :



**Honda Civic Sedan LX 2016**

**14 995 \$**

 CVT  108 900 KM

WOW

**CARFAX**  
CANADA

[Construire mon offre](#)

# Honda Civic Sedan LX 2016

WOW

# d'inventaire 21529A

Disponible à  
**14 995 \$**

Transmission  
CVT

Kilométrage  
108 900

☐ Ajouter pour  
comparer

Obtenez le meilleur prix

Construire mon offre

\* Prix estimatif calculé à partir du prix de détail suggéré du fabricant. Taxes et frais d'administration non inclus. N'inclus pas les promotions en vigueur. Faites une demande en ligne pour connaître les promotions applicables.

## r) La défenderesse Boulevard Chevrolet Buick GMC Cadillac Inc.

48. La défenderesse Boulevard Chevrolet Buick GMC Cadillac Inc. commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais administratifs de 349 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-21**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-21.1**;

## s) La défenderesse Carle Ford Inc.

49. La défenderesse Carle Ford Inc. commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais d'administration de 899 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-22**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-22.1, dont un extrait est reproduit ci-bas :**

### Disclaimer:

*Prices do not include sales taxes, licensing, other options, installation, administration and other dealer program fees. Prices include freight and P.D.E. Models and pictures shown for illustration purposes only. Options and accessories may vary by trim. Data and prices are provided by a third-party and cannot guarantee their accuracy.*

**t) La défenderesse 9076-7567 Québec Inc.**

50. La défenderesse 9076-7567 Québec Inc. fait affaires sous le nom de Carrefour 40-640 Toyota, tel qu'il appert de la pièce P-1;
51. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de « Trousse d'inspection » de 499 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-23**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-23.1**;

**u) La défenderesse Les Automobiles La Seigneurie (1990) Inc.**

52. La défenderesse Les Automobiles La Seigneurie (1990) Inc. fait affaires sous le nom de Chambly Honda, tel qu'il appert de la pièce P-1;
53. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de préparation de 499 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-24**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-24.1**;

**v) La défenderesse Chevrolet Buick GMC de Valleyfield Ltée**

54. La défenderesse Chevrolet Buick GMC de Valleyfield Ltée commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de préparation appelés « Avantage GM Valleyfield » de 600 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-25**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-25.1**;

**w) La défenderesse Deschamps Chevrolet Buick Cadillac GMC Ltée**

55. La défenderesse Deschamps Chevrolet Buick Cadillac GMC Ltée commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de livraison et de préparation de 399 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-26**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-26.1**;

x) **La défenderesse 8992231 Canada Inc.**

56. La défenderesse 8992231 Canada Inc. fait affaires sous le nom de Desjardins Volkswagen, tel qu'il appert de la pièce P-1;
57. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de transport et préparation, des frais de concessionnaire, ainsi que des frais administratifs**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-27**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-27.1**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas :

A. Pour un véhicule neuf :

**Tiguan 2022** 2021

Modèle 2022 à partir de

**32 995\$**

Frais de transport et préparation et taxes en sus.

Puissance : 2.0 TSI 184 CH

Transmission : Automatique 8 vitesses

Nombre de places : 5 à 7



[Voir l'intérieur](#)



☐ Légal : Tous les prix correspondent au PDSF en dollars canadiens. Le PDSF est le prix de détail suggéré par le fabricant. Taxes, frais de transport et inspection de prélivraison (1 885 \$ pour l'Atlas et le Tiguan, 1 765 \$ pour la Passat et l'Arteon, 1 685 \$ pour tous les autres modèles), droits, équipement en option, immatriculation, assurances, permis et frais du concessionnaire ou tout autres frais, si applicables, en sus. Les écooprélèvements et autres droits connexes et les taxes peuvent varier selon la région. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Des modèles américains ou européens peuvent être montrés. Les caractéristiques, l'équipement, les options et les prix peuvent être modifiés sans préavis. Bien que tous les efforts aient été déployés pour assurer l'exactitude de l'information contenue sur ce site web, nos clients sont priés de consulter leur concessionnaire pour tous les détails, les erreurs étant toujours possibles. Photos à titre indicatif. Certaines caractéristiques, telles les roues, peuvent ne pas être offertes sur certains modèles, être non disponibles au moment de la construction du véhicule ou ne pas être offertes au Canada.

© Copyright 2021 - Groupe Automobile Desjardins

## B. Pour un véhicule usagé :



### 2019 Volkswagen Jetta

**MAGNIFIQUE JETTA Comfortline 4dr FWD Sed...**

Odomètre: 58000 KMS  
Couleur: Charbon  
Moteur: 1.4L E-4  
Transmission:  
**Transmission automatique à 8 rapports**  
Système de transmission: FWD  
# de stock: 22019a  
NIV: 3vwc57bu6km054889

**17 995 \$**  
[Afficher le véhicule](#)

\*Bien que nous faisons tout notre possible pour assurer l'exactitude des données ci-dessus, en raison de la possibilité d'erreur humaine, nous ne pouvons garantir l'exactitude des informations affichées, la disponibilité de ce véhicule ou l'exactitude de la photo affichée. Ces informations peuvent ne pas refléter la couleur exacte du véhicule, les finitions, les options, le prix ou d'autres spécifications. S'il vous plaît contacter le concessionnaire pour vérifier les données ci-dessus ou si vous souhaitez plus d'informations sur ce véhicule. \* Les prix pour les provinces de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique comprennent les accessoires installés par le concessionnaire, l'équipement optionnel physiquement attaché au véhicule, les frais de transport et les frais d'administration applicables, mais n'incluent pas les taxes, l'assurance ou les frais de licence. Pour toutes les autres provinces (excluant le Québec), les prix n'incluent pas les taxes, l'assurance, les frais de licence et autres frais applicables. Le prix peut ne pas inclure les options installées par le concessionnaire, les accessoires, les frais d'administration et les autres frais du concessionnaire. \* Tous les prix affichés sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. \* Le calculateur de paiement est à des fins de comparaison seulement et est basé sur le prix du véhicule, la durée du terme en mois et le taux en pourcentage. Les taxes et la licence sont supplémentaires. Tout le financement est sur approbation de crédit. S'il vous plaît contactez notre concessionnaire pour plus d'informations. Le véhicule peut ne pas être exactement comme indiqué. Certains véhicules peuvent être montrés avec de l'équipement optionnel ou de l'équipement non disponible au Canada.

OCCASION > Volkswagen > Jetta > 2019

**2019 Volkswagen Jetta** MAGNIFIQUE JETTA Comfortline 4dr FWD

Sedan

Partagez Imprimer

**CARFAX** AUCUN ACCIDENT RAPPORTÉ **Certified Pre-Owned.**

VOIR RAPPORT





**TAUX DISPONIBLE  
À PARTIR DE  
0,9%  
SEULEMENT**

Notre Prix

**17,995 \$\***  
+ taxes et frais administratifs

**y) La défenderesse D.M. Automobiles Inc.**

58. La défenderesse D.M. Automobiles Inc. commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de préparation de documents de 399 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-28**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-28.1**, dont un extrait est reproduit ci-bas :

Les prix pour l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique comprennent les accessoires installés par le concessionnaire, les équipements optionnels physiquement attachés au véhicule, les frais de transport et les frais administratifs applicables, mais ne comprennent pas les taxes, l'assurance et les frais d'immatriculation. Pour toutes les autres provinces (à l'exclusion du Québec), les prix excluent les taxes, l'assurance, l'immatriculation et les autres frais applicables. Le prix peut ne pas inclure les options installées par le concessionnaire, les accessoires, les frais d'administration et autres frais du concessionnaire. Tous les prix sont en dollars canadiens, sauf indication contraire, et tout financement est SAC. Veuillez communiquer avec le concessionnaire pour plus d'informations.

**z) La défenderesse 4544391 Canada Inc.**

59. La défenderesse 4544391 Canada Inc. fait affaires sous le nom de Dormani Nissan, tel qu'il appert de la pièce P-1;
60. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de « Recherche de lien, Carproof, essence et autres » de 199 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-29**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-29.1**;

**aa) La défenderesse 3100-8436 Québec Inc.**

61. La défenderesse 3100-8436 Québec Inc. fait affaires sous le nom d'Elegance Acura, tel qu'il appert de la pièce P-1;
62. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de documents de 399 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-30**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-30.1**;

**bb) La défenderesse 9350-8406 Québec inc.**

63. La défenderesse 9350-8406 Québec inc. fait affaires sous le nom d'Auto Empire, tel qu'il appert de la pièce P-1;

64. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais d'inspection de 899 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-31**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-31.1**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas :



**2020 Audi S3 Sedan PROGRESSIV 2.0 TFSI  
QUATTRO 288HP S TRONIC CARBON**

Prix Special **51 995\$** <sup>1</sup>  
+ Taxes

Financement approx. **362\$/aux 2 sem.** <sup>2</sup>  
6,99% pour 84 mois

Comparer ☐

NIV: **WAUB1GFF5LA037034** • Kilomètres: **21 073** • État:  
**d'occasion** • Type de carrosserie: **Berline** • Moteur: **4  
Cylinder Engine**



AUCUN ACCIDENT  
RAPPORTÉ

BAS  
KILOMÉTRAGE

UN  
PROPRIÉTAIRE

**Plus de détails**



Les prix pour l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique comprennent les accessoires installés par le concessionnaire, les équipements optionnels physiquement attachés au véhicule, les frais de transport et les frais administratifs applicables, mais ne comprennent pas les taxes, l'assurance et les frais d'immatriculation. Pour toutes les autres provinces (à l'exclusion du Québec), les prix excluent les taxes, l'assurance, l'immatriculation et les autres frais applicables. Le prix peut ne pas inclure les options installées par le concessionnaire, les accessoires, les frais d'administration et autres frais du concessionnaire. Tous les prix sont en dollars canadiens, sauf indication contraire, et tout financement est SAC. Veuillez communiquer avec le concessionnaire pour plus d'informations.

## 2020 Audi S3 Sedan PROGRESSIV 2.0 TFSI QUATTRO 288HP S TRONIC CARBON



### Prix du détail

Prix Spécial

**51 995\$**

\*Les prix excluent les frais d'immatriculation et les taxes.

Financement  
approx.

**362\$/aux 2 sem. ☺**

6.99% pour 84 mois

**Obtenez votre prix**



\*Seulement le nettoyage de base du véhicule est inclus. Pour un perfectionnement de l'esthétique extérieur et/ou intérieur, 199 \$ sera ajouté à votre facture.

\*Des frais de crédit bail s'appliquent en concession.

\*Tous nos véhicules incluent une certification et une garantie de pare-brise, 899 \$ sera ajouté à votre facture.

### cc) La défenderesse Excellence Dodge Chrysler Inc.

65. La défenderesse Excellence Dodge Chrysler Inc. commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de services d'immatriculation de 399 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-32**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-32.1**;

### dd) La défenderesse Germain Chevrolet Buick GMC Inc.

66. La défenderesse Germain Chevrolet Buick GMC Inc. commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de livraison de 295 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-33**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-33.1**;

### ee) La défenderesse Automobiles de Bavière Inc.

67. La défenderesse Automobiles de Bavière Inc. fait affaires sous le nom de Grenier BMW, tel qu'il appert de la pièce P-1;

68. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de préparation appelés « Programme Reconditionnement BMW » de 995 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-34**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-34.1**;

**ff) La défenderesse Grenier Chevrolet Buick GMC Inc.**

69. La défenderesse Grenier Chevrolet Buick GMC Inc. fait également affaires sous le nom de Grenier Occasion, tel qu'il appert de la pièce P-1;
70. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais appelés « Trousse Avantage Grenier » de 1 295 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-35**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-35.1**;

**gg) La défenderesse Hamel Autos de Blainville Inc.**

71. La défenderesse Hamel Autos de Blainville Inc. fait affaires sous le nom de Hamel BMW, tel qu'il appert de la pièce P-1;
72. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de documentation de 579 \$ et des frais de service de 39.95 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-36**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-36.1**;

**hh) La défenderesse Hamel Chevrolet Buick GMC Ltée**

73. La défenderesse Hamel Chevrolet Buick GMC Ltée commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais supplémentaires de 499 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-37**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-37.1**;

**ii) La défenderesse Automobiles Île-Perrôt Inc.**

74. La défenderesse Automobiles Île-Perrôt Inc. fait affaires sous le nom de Honda Île-Perrot, tel qu'il appert de la pièce P-1;
75. Elle commet également une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de « Trousse de lavage » de 699 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-38**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-38.1**;

**jj) La défenderesse 9429-6399 Québec Inc.**

76. La défenderesse 9429-6399 Québec Inc. fait affaires sous le nom de Hyundai Drummondville, tel qu'il appert de la pièce P-1;
77. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de « Refresh livraison » de 178.95 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-39**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-39.1**;

**kk) La défenderesse Principale Autos Ltée**

78. La défenderesse Principale Autos Ltée fait affaires sous le nom de Hyundai Granby, tel qu'il appert de la pièce P-1;
79. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de préparation et de lavage de 399 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-40**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-40.1**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas :

A. Pour un véhicule neuf :

**HYUNDAI** 2022  
VENUE ESSENTIAL  
ESSENTIAL  
#21394  
10 km



Photos à venir

21 324 \$ **19 499 \$ \***

**HYUNDAI VENUE  
ESSENTIAL 2022**

Essential

**21 324 \$  
19 499 \$ \***

Odomètre: 10 km

\*Le prix total du véhicule ne comprend pas les taxes, sauf si vous choisissez de les inclure. Les frais de livraison et de destination comprennent le transport, l'inspection avant livraison et un plein d'essence. Les frais d'immatriculation, d'assurance, d'enregistrement et les taxes applicables sont en sus. Les concessionnaires peuvent facturer des frais supplémentaires pour l'administration jusqu'à 499 \$. Les frais peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. L'autre ajustement du prix comprend l'équivalent avant taxes de l'ajustement du prix de la remise en argent. Les prix, les taux à la location et à l'achat et les offres spéciales sont disponibles pour une durée limitée, sous réserve de changement ou d'annulation sans préavis. Voir votre concessionnaire Hyundai pour tous les détails. Le choix de la couleur intérieure dépend de la couleur extérieure.

B. Pour un véhicule usagé :



**18 975 \$ \***

Découvrir

Financement

# HYUNDAI ELANTRA PREFERED 2019

18 975 \$\*

PREFERED CAM MGS AC GROUPE ELECTRIQUE

\*Le prix total du véhicule ne comprend pas les taxes, sauf si vous choisissez de les inclure. Les frais de livraison et de destination comprennent le transport, l'inspection avant livraison et un plein d'essence. Les frais d'immatriculation, d'assurance, d'enregistrement et les taxes applicables sont en sus. Les concessionnaires peuvent facturer des frais supplémentaires pour l'administration jusqu'à 499 \$. Les frais peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. L'autre ajustement du prix comprend l'équivalent avant taxes de l'ajustement du prix de la remise en argent. Les prix, les taux à la location et à l'achat et les offres spéciales sont disponibles pour une durée limitée, sous réserve de changement ou d'annulation sans préavis. Voir votre concessionnaire Hyundai pour tous les détails. Le choix de la couleur intérieure dépend de la couleur extérieure.

## II) La défenderesse 9058-3287 Québec Inc.

80. La défenderesse 9058-3287 Québec Inc. fait affaires sous le nom de Hyundai Valleyfield, tel qu'il appert de la pièce P-1;
81. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais d'inspection de 499 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-41**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-41.1**, dont un extrait est reproduit ci-bas :

### Détails

CHEZ HYUNDAI VALLEYFIELD \*\*\*\* FINANCEMENT FACILE ET RAPIDE A PARTIR DE 3.99% Sur véhicules Hyundai Certifiés \*\*2E CHANCE AU CRÉDIT A PARTIR DE 8.99% \*\*3E CHANCE A PARTIR DE 21.99%\*\* AUCUN CAS REFUSÉ \*\* \*\* POURQUOI ACHETER CHEZ \*\* HYUNDAI VALLEYFIELD\*\* MEILLEURS PRIX SUR LE MARCHÉ \*\* CARPROOF DISPONIBLE\*\* KILOMÉTRAGE CERTIFIÉ\*\* INSPECTION MÉCANIQUE À L'ACHAT \*\* ESTHÉTIQUE AUTOMOBILE PROFESSIONNEL \*\* Des frais d'inspection de 499\$ sont applicables\*\* COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS. 1-877-387-0812 \*\*\* OUVERT 6 JOURS : DU LUNDI AU JEUDI 9H A 21H ET VENDREDI DE 9H A 18H ET LE SAMEDI DE 10H A 15H \*\*\* A 30MIN DE MONTREAL\*\*\*

## mm) La défenderesse 9154-7323 Québec Inc.

82. La défenderesse 9154-7323 Québec Inc. fait affaires sous le nom de Kia Québec, tel qu'il appert de la pièce P-1;
83. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais supplémentaires de 25 \$**, ainsi que **des frais d'administration de 499 \$ pour les véhicules neufs**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules,

tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-42**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-42.1**;

**nn) La défenderesse 9171-1440 Québec Inc.**

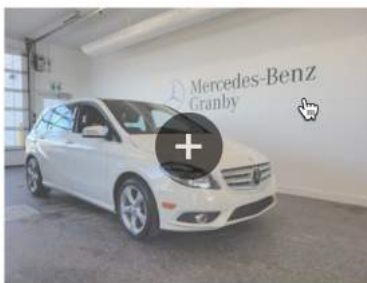
84. La défenderesse 9171-1440 Québec Inc. fait affaires sous le nom de Maison de l'Auto Dolbeau-Mistassini, tel qu'il appert de la pièce P-1;
85. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de dossier de 300 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-43**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-43.1**;

**oo) La défenderesse 9101-2468 Québec Inc.**

86. La défenderesse 9101-2468 Québec Inc. fait affaires sous le nom de Mazda de Sherbrooke, tel qu'il appert de la pièce P-1;
87. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de « Trousse de départ » de 399 \$ à 800 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-44**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-44.1**;

**pp) La défenderesse 9324-4960 Québec Inc.**

88. La défenderesse 9324-4960 Québec Inc. fait affaires sous le nom de Mercedes-Benz Granby, tel qu'il appert de la pièce P-1;
89. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de documentation de 399 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-45**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-45.1**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas :



2013 Mercedes-Benz B-Class B 250 Sports

Disponible à  
**13 995 \$**

Automatique 57 000 KM

**CARFAX**  
CANADA

> Plus de détails

☐ Ajoutez pour comparer

## 2013 Mercedes-Benz B-Class B 250 Sports Tourer

Sport

# d'inventaire M0020

Disponible à  
**13 995 \$**

Transmission  
Automatique

Kilomètre  
57 000

☐ Ajoutez pour comparer

> Obtenez votre prix

\* La tarification qui est affichée inclut les frais applicables de la part du concessionnaire dont les frais de livraison, les frais d'inspection de prélivraison, les frais pour pneus EHF, filtres, batteries et autres frais du gouvernement provincial applicables. Le prix n'inclut pas : les frais d'administration du concessionnaire, les taxes, les frais d'immatriculation, les frais d'assurance et les frais d'enregistrement, ni autres services ou produits non indiqués par le concessionnaire Mercedes-Benz. Les prix sont sujets à changements sans préavis. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Veuillez contacter votre concessionnaire Mercedes-Benz pour de plus amples renseignements au sujet des détails de tarification et du prix global. Notez : les véhicules peuvent différer de ceux illustrés. Certains véhicules peuvent être affichés avec de l'équipement en option ou de l'équipement non disponible au Canada. Les estimations sont basées sur les critères et méthodes d'essai approuvés par le gouvernement du Canada et publiés dans le guide de consommation de carburant. Votre consommation de carburant peut varier.

### qq) La défenderesse 9465812 Canada Limited

90. La défenderesse 9465812 Canada Limited fait affaires sous le nom de Mercedes-Benz Ouest de l'Île, tel qu'il appert de la pièce P-1;
91. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais d'administration de 495 \$ ainsi que divers accessoires, dont un tapis de 299 \$ et des verrous de roue de 186.98 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour

ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-46**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-46.1**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas :

A. Pour un véhicule neuf :

Mercedes-Benz 2022

# GLA 250 4MATIC

chez Mercedes-Benz West Island à Dollard-des-Ormeaux

**250 4MATIC**    AMG 35 4MATIC    AMG 45 4MATIC+

PRIX À L'ACHAT    FINANCER    LOUER

---

Disponible à partir de

**47 190,98 \$**

Transport & Préparation et frais (3 805,00 \$) inclus.  
(TPS / TVQ), immatriculation, assurances & enregistrement non inclus.

 [\\* Détails de l'offre](#)

Meilleur prix en achat comptant **47 190,98 \$**

L'offre d'achat au comptant est basée sur le modèle 2022 MERCEDES-BENZ GLA 250 4MATIC TI (GLA2504M), avec moteur 2L 4 cyl. et transmission Automatique 8 vitesses. Le prix de vente à l'achat au comptant est de 47 190,98 \$. Le prix de vente (47 190,98 \$) à l'achat au comptant inclus: Transport et Préparation (3 295,00 \$), Frais d'administration (495,00 \$), Tapis Mercedes (299,00 \$), Verrous de roue Original de Mercedes (186,98 \$), Taxe d'accise sur le climatiseur (100,00 \$), Taxe recyclage des pneus (15,00 \$). (TPS / TVQ) sont en supplément.



## B. Pour un véhicule usagé :

CERTIFIÉ

USAGÉ

29

2020 Mercedes-Benz

**S560 4MATIC Sedan (LWB)**

Ensemble haut de gamme, Ensemble sport, Ensemble entraînement intelligent, Roues AMG 20"

Inventaire #P21395

4 roues motrices • Automatique • 23 100 km

FINANCER

COMPTANT

LOUER

À partir de

454,26 \$ /semaine

5,99 % /72 mois

(TPS / TVQ) & immatriculation non incluses.

Prix en financement

119 000,00 \$

**Kilométrage: 23100 km**

Inventaire # P21395 NIV WDDUG8GB7LA504178

| FINANCER                                                                                                 | PRIX À L'ACHAT                                                        | LOUER |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------|
|                                                                                                          |                                                                       |       |
| Prix original                                                                                            | 119 000,00 \$                                                         | ▼     |
| Accessoires & Options                                                                                    | 0,00 \$                                                               |       |
| Protections                                                                                              | 0,00 \$                                                               |       |
|                                                                                                          |                                                                       |       |
| Prix de vente                                                                                            | 119 000,00 \$                                                         |       |
|                                                                                                          | (TPS / TVQ), immatriculation, assurances & enregistrement non inclus. |       |
|  * Détails de l'offre |                                                                       |       |
| Meilleur affaire: 119 000,00 \$ en achat comptant                                                        |                                                                       |       |

Le prix de vente à l'achat au comptant est de 119 000,00 \$.



## En savoir plus sur ce modèle

Venez découvrir l'expérience Mercedes-Benz à son meilleur. Notre Équipe passionnée et hautement qualifiée saura parfaitement répondre à vos besoins. Faisant parti du Groupe Dilawri, plus grand groupe de concessionnaire au Canada, votre concessionnaire Mercedes-Benz West Island aura à cœur de vous offrir un service à la clientèle d'excellence. C'est donc le moment parfait pour prévoir l'essai de nos véhicules d'occasion certifiés. Notre salle de montre intérieur vous permettra de découvrir chacun des véhicules Mercedes-Benz B250, C300, C63 AMG, CLS550, E350, GLK350, ML350, SLS AMG GT, GLE, CLC, GLA, G, SL63 AMG dans une parfaite atmosphère, chaleureuse l'hiver et rafraichissante l'été. Le rêve est beaucoup plus près de la réalité que vous ne le croyez; il est situé au 4525 Boulevard Saint-Jean à Dollard-des-Ormeaux chez Mercedes-Benz West Island.

\*SVP prendre note que le frais d'administration de 495\$ n'est pas compris sur le prix affiché.

### rr) La défenderesse Automobiles 1539 Inc.

92. La défenderesse Automobiles 1539 Inc. fait affaires sous le nom de St-Jérôme Mitsubishi, tel qu'il appert de la pièce P-1;
93. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de « Plan or » de 350 \$ à 700 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-47**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-47.1**;

### ss) La défenderesse 9302-7449 Québec Inc.

94. La défenderesse 9302-7449 Québec Inc. fait affaires sous le nom de Nissan Magog, tel qu'il appert de la pièce P-1;
95. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais d'administration de 349.95 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-48**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-48.1**;

### tt) La défenderesse Trois-Rivières Nissan Inc.

96. La défenderesse Trois-Rivières Nissan Inc. fait affaires sous le nom de Nissan Trois-Rivières, tel qu'il appert de la pièce P-1;
97. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de dossier et de livraison de 100 \$**, plus les taxes, payables à la livraison du véhicule, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers

documents, en liasse, **pièce P-49**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-49.1**;

**uu) La défenderesse 9112-0436 Québec Inc.**

98. La défenderesse 9112-0436 Québec Inc. fait affaires sous le nom de O.B.K. Automobiles, tel qu'il appert de la pièce P-1;
99. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de « Trousse/RDPRM/Désinfection/Inspection » de 495 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-50**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-50.1**, dont un extrait est reproduit ci-bas :

Les prix pour l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique comprennent les accessoires installés par le concessionnaire, les équipements optionnels physiquement attachés au véhicule, les frais de transport et les frais administratifs applicables, mais ne comprennent pas les taxes, l'assurance et les frais d'immatriculation. Pour toutes les autres provinces (à l'exclusion du Québec), les prix excluent les taxes, l'assurance, l'immatriculation et les autres frais applicables. Le prix peut ne pas inclure les options installées par le concessionnaire, les accessoires, les frais d'administration et autres frais du concessionnaire. Tous les prix sont en dollars canadiens, sauf indication contraire, et tout financement est SAC. Veuillez communiquer avec le concessionnaire pour plus d'informations.

**vv) La défenderesse Automobiles Lauzon Rive-Sud Inc.**

100. La défenderesse Automobiles Lauzon Rive-Sud Inc. fait affaires sous le nom de Porsche Rive-Sud, tel qu'il appert de la pièce P-1;
101. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de services d'immatriculation de 499 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-51**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-51.1**;

**ww) La défenderesse Rive Sud Chrysler Dodge Inc.**

102. La défenderesse Rive Sud Chrysler Dodge Inc. commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais d'administration et d'enregistrement de 429.95 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-52**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-52.1**;

**xx) La défenderesse 9131-3015 Québec Inc.**

103. La défenderesse 9131-3015 Québec Inc. fait affaires sous le nom de Sherbrooke Auto Occasion, tel qu'il appert de la pièce P-1;
104. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais d'administration de 299 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-53**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-53.1**;

**yy) La défenderesse Groupe Autos Ste-Foy Inc.**

105. La défenderesse Groupe Autos Ste-Foy Inc. fait affaires sous le nom de Ste-Foy Toyota, tel qu'il appert de la pièce P-1;
106. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais d'administration de 399 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-54**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-54.1**;

**zz) La défenderesse 9386-6416 Québec Inc.**

107. La défenderesse 9386-6416 Québec Inc. fait affaires sous le nom de Subaru Métropolitain, tel qu'il appert de la pièce P-1;
108. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais d'inspection, de reconditionnement et d'esthétique de 699 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-55**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-55.1**;

**aaa) La défenderesse 177786 Canada Inc.**

109. La défenderesse 177786 Canada Inc. fait affaires sous le nom de Toyota Gatineau, tel qu'il appert de la pièce P-1;
110. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais d'ouverture de dossier de 399 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses

véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-56**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-56.1**;

**bbb) La défenderesse 9114-9856 Québec Inc.**

111. La défenderesse 9114-9856 Québec Inc. fait affaires sous le nom de Trois-Rivières Mitsubishi, tel qu'il appert de la pièce P-1;

112. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de concessionnaire de 600 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-57**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-57.1**;

**ccc) La défenderesse 4093640 Canada Inc.**

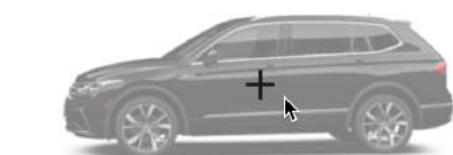
113. La défenderesse 4093640 Canada Inc. fait affaires sous le nom de Volvo Laval, tel qu'il appert de la pièce P-1;

114. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de documentation de 399 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-58**, ainsi que de de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-58.1**;

**ddd) La défenderesse 9956000 Canada Inc.**

115. La défenderesse 9956000 Canada Inc. fait affaires sous le nom de St-Bruno Volkswagen, tel qu'il appert de la pièce P-1;

116. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de préparation et marquage antivol de 928 \$, ainsi que divers accessoires, dont un antivol de 379 \$, un tapis de 125 \$ et barrures de roues de 80 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-59**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-59.1**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas :



## TIGUAN 2022

vus

Disponible à partir de

**36 443,00 \$ \***

+ Taxes et licence

\* Transport et frais inclus

En location à partir de

**109,98 \$**

semaine

avec 0,00 \$ d'acompte

**5,49%**

60 mois.

Plus de détails



## VOLKSWAGEN 2022 TIGUAN Trendline

PRIX À  
L'ACHAT

FINANCER

LOUER

Disponible à partir de

**36 443,00 \$**

Transport & Préparation et frais (2 843,00 \$) inclus.  
(TPS / TVQ), immatriculation, assurances & enregistrement non  
inclus.

[Détails de l'offre](#)

Meilleur prix en achat comptant 36 443,00 \$

L'offre d'achat au comptant est basée sur le modèle 2022 VOLKSWAGEN TIGUAN Trendline TI (BJ22VJ), avec moteur 2L 4 cyl. et transmission Automatique 8 vitesses. Le prix de vente à l'achat au comptant est de 36 443,00 \$. Le prix de vente (36 443,00 \$) à l'achat au comptant inclus: Transport et Préparation (1 950,00 \$), Frais Admin (399,00 \$), Anti-theft (379,00 \$), Tapis Monster (125,00 \$), Taxe d'accise sur le climatiseur (100,00 \$), Barrures de roues (80,00 \$), Taxe de recyclage des pneus (15,00 \$). (TPS / TVQ) sont en supplément.

### eee) La défenderesse Automobiles F.M. Inc.

117. La défenderesse Automobiles F.M. Inc. fait affaires sous le nom de Volkswagen St-Hyacinthe, tel qu'il appert de la pièce P-1;
118. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais d'administration de 195 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-60**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-60.1**, dont un extrait est reproduit ci-bas :

\* Le prix de vente en financement est de 21 089,00 \$ (taxes en sus). Les paiements en financement inclus: RDPRM (95,00 \$). Immatriculation, assurance, enregistrement, options additionnelles et taxes applicables sont en sus. L'offre de financement est basée sur un terme de 84 mois avec un taux d'intérêt de 7,49%. Les 364 paiements à la semaine de 74,44 \$ (85,54 \$ taxes incluses) incluent un acompte de 0,00 \$ et un échange net de 0,00 \$. Les acomptes sont dus à la livraison du véhicule. L'obligation totale en financement est de 31 136,56 \$ (taxes comprises). Les frais de crédit totaux en financement sont de 6 903,71 \$. Le taux d'intérêt effectif est de 7,49%. Offre de financement d'une période limitée sur approbation de crédit. Les taux et les exigences peuvent varier en fonction de la solvabilité. Les paiements et conditions peuvent différer pour une utilisation commerciale. Certains clients ne pourront se qualifier. Les taxes applicables sont calculées sur le montant total avant déduction de l'acompte.

Bien que tous les efforts raisonnables soient faits pour assurer l'exactitude de ces informations, nous ne sommes pas responsables des erreurs ou omissions contenues sur ces pages. S'il vous plaît vérifier toutes les informations et les prix avec un représentant des ventes ou demander en ligne. Le concessionnaire se réserve le droit de faire des modifications aux prix, aux taux, aux modèles, aux matériaux, aux équipements, aux caractéristiques et aux disponibilités ou d'interrompre la production de tout modèle ou tout équipement, à tout moment et sans préavis. Les prix, paiements et taux sont sujets à des changements sans préavis. Les montants de rabais gouvernementaux peuvent varier si le véhicule est loué. Veuillez valider l'information auprès d'un représentant aux ventes.

Frais de préparation en sus de 195\$ plus taxes.

**fff) La défenderesse Woodland Verdun Ltée**

119. La défenderesse Woodland Verdun Ltée fait affaires sous le nom de Woodland Toyota, tel qu'il appert de la pièce P-1;
120. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de préparation de 499 \$, ainsi que d'autres frais de 100 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-61**, ainsi que de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-61.1**;

**ggg) La défenderesse 9322-6116 Québec Inc.**

121. La défenderesse 9322-6116 Québec Inc. fait affaires sous le nom de H Grégoire Centre-du-Québec et H Grégoire Drummondville, tel qu'il appert de la pièce P-1;
122. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais appelés « Ensemble VIP » de 395 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-62**, ainsi que l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-62.1**;

**hhh) La défenderesse Infiniti Laval Inc.**

123. La défenderesse Infiniti Laval Inc. fait affaires sous le nom de H Grégoire Infiniti Laval, tel qu'il appert de la pièce P-1;
124. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de livraison et de préparation de 399 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-63**, ainsi que l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-63.1**;

**iii) La défenderesse St-Eustache Nissan Inc.**

125. La défenderesse St-Eustache Nissan Inc. fait affaires sous le nom de H Grégoire Nissan St-Eustache, tel qu'il appert de la pièce P-1;

126. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de transit de 399 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-64**, ainsi que l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-64.1**;

**jjj) La défenderesse H.T. Tremblay Inc.**

127. La défenderesse H.T. Tremblay Inc. fait affaires sous le nom de H Grégoire Saguenay, tel qu'il appert de la pièce P-1;
128. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle ajoute des **frais de préparation de 229.95 \$**, plus les taxes, aux prix annoncés pour ses véhicules, tel qu'il appert de divers documents, en liasse, **pièce P-65**, ainsi que l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-65.1**;

**kkk) La défenderesse Volkswagen Group Canada Inc.**

129. La défenderesse Volkswagen Group Canada Inc. (ci-après « **Volkswagen Canada** ») fait affaires sous le nom de Volkswagen Canada, tel qu'il appert de la pièce P-1;
130. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle omet d'inclure toutes les sommes exigibles dans les prix annoncés pour ses véhicules, sauf la TPS, la TVQ et les droits visés à l'article 91.8 du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, notamment **les frais de transport et d'inspection prélivraison, la taxe d'accise sur le climatiseur et les frais de concessionnaire**, et ce, dès la première occasion où un prix est communiqué aux consommateurs, tel qu'il appert de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-66**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas, concernant une Tiguan 2022 Trendline :

- A. Premier prix annoncé, à la page « Découvrez nos modèles » sur le site web de Volkswagen Canada : **à partir de 32 995 \$**

**Tiguan 2022**



Nouveau

À partir de 32 995 \$ CA†

Afficher toutes les versions

 [En savoir plus](#)

- B. Deuxième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur l'image du véhicule : **à partir de 32 995 \$** pour la version « Trendline », soit la version de base



**Trendline**

À partir de 32 995 \$ CA†

Configurer

 [Ajouter à la comparaison](#)

C. Prix total, lorsque le consommateur clique sur le bouton « Configurer » :  
**40 768.99 \$** (ou 35 444 \$, avant TPS, TVQ et le droit spécifique sur les pneus neufs)

| Résumé                                             |                     |
|----------------------------------------------------|---------------------|
| Coût du véhicule configuré                         | 32 995,00 \$        |
| Transport et inspection de prélivraison            | 1 950,00 \$         |
| Droits d'accise du climatiseur                     | 100,00 \$           |
| Frais de gestion des pneus                         | 15,00 \$            |
| Frais administratifs exigés par le concessionnaire | 399,00 \$           |
| Taxes de vente                                     | 5 309,99 \$         |
| <b>Total</b>                                       | <b>40 768,99 \$</b> |

[Afficher plus](#)

131. Volkswagen Canada affiche dans les deux premiers prix annoncés « un prix fragmenté » qui n'inclut pas toutes les sommes exigibles;
132. En effet, aucun consommateur ne sera en mesure de se procurer le véhicule au prix initialement annoncé, soit de 32 995 \$, plus les taxes;
133. Volkswagen Canada se contente de référer le consommateur à un avertissement en petits caractères en bas de la page pour indiquer que ces deux premiers prix annoncés ne comprennent pas, entre autres, les frais de transport et d'inspection de prélivraison, les droits, les frais et les frais exigés par le concessionnaire, tel qu'il appert d'un extrait de la pièce P-66:

#### Avertissement Volkswagen

<sup>†</sup> Les prix indiqués correspondent au PDSF en dollars canadiens. Le PDSF est le prix de détail suggéré par le fabricant. Il ne comprend pas les taxes, les frais de transport et d'inspection de prélivraison (1 750 \$ (pour la Jetta, la Jetta GLI, la Golf, la Golf GTI et la Golf R), 1 850 \$ (pour la Passat et l'Arteon) et 1 950 \$ (pour le Tiguan, le Taos, l'Atlas Cross Sport, l'Atlas et l'ID.4 - les droits, les frais, l'équipement en option, le permis, l'assurance, l'immatriculation, les frais exigés par le concessionnaire et les autres frais, le cas échéant. Les droits et les taxes liés à l'environnement varient d'un territoire à l'autre. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Des modèles européens ou américains peuvent être illustrés. Les spécifications, l'équipement, les options et les prix peuvent être modifiés sans préavis. Bien que nous nous efforçons de présenter des renseignements exacts sur notre site Web, des erreurs peuvent se produire de temps à autre, nous recommandons donc aux clients de visiter leur concessionnaire Volkswagen local pour connaître les détails. Les photos sont montrées à des fins d'illustration seulement. Certains éléments tels que les roues pourraient ne pas être disponibles sur certaines versions au moment de la construction du véhicule, ou ne pas être disponibles au Canada.

### III) La défenderesse Audi Canada Inc.

134. La défenderesse Audi Canada Inc. (ci-après « **Audi Canada** ») fait affaires sous le nom d'Audi Canada et œuvre dans l'industrie de véhicules automobiles, tel qu'il appert de la pièce P-1;
135. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle omet d'inclure toutes les sommes exigibles dans les prix annoncés pour ses véhicules, sauf la TPS, la TVQ et les droits visés à l'article 91.8 du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, notamment **les frais de transport et d'inspection prélivraison, la taxe d'accise sur le climatiseur et les frais de concessionnaire**, et ce, dès la première occasion où un prix est communiqué aux consommateurs, tel qu'il appert de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-67**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas, concernant une A3 2022 :

A. Premier prix annoncé, à la page « Modèles » sur le site web d'Audi Canada : **à partir de 38 900 \$**

#### **A3** berline

À partir de 38 900 \$



Voir ce modèle

- B. Deuxième prix annoncé, à la page du modèle, lorsqu'un consommateur clique sur l'image du véhicule ci-haut : **à partir de 38 900 \$**



- C. Troisième prix annoncé, lorsque le consommateur clique sur le bouton « Construire » : **à partir de 38 900 \$** pour la version « Komfort », soit la version de base

### Komfort

À partir de 38 900 \$



- D. Quatrième prix annoncé, sur la même page, en bas : **Prix – tel que construit 41 600 \$**, pour la version « Komfort »

**A3** berline  
Komfort 40 TFSI S tronic

Prix – tel que construit\*\* **41 600 \$**

[Détails](#)

- E. Prix final détaillé, lorsqu'un consommateur clique sur « Détails » :  
**41 600 \$**, qui n'inclut pas les frais d'administration des concessionnaires

## Votre Audi A3 berline

Komfort 40 TFSI S tronic

|                                                    |               |
|----------------------------------------------------|---------------|
| PDSF*                                              | 38 900,00 CAD |
| Équipement facultatif                              | 0,00 CAD      |
| frais de transport et d'inspection de prélivraison | 2 700,00 CAD  |

---

|                            |               |
|----------------------------|---------------|
| Prix – tel que construit** | 41 600,00 CAD |
|----------------------------|---------------|

\*\* Le prix exclut les taxes applicables, telles que les taxes environnementales (climatiseur et pneus), permis de conduire, assurances, immatriculation, options et frais d'administration des concessionnaires. Le prix réel varie en fonction du prix final négocié et des termes conclus avec le concessionnaire Audi.

136. Audi Canada affiche dans les trois premiers prix annoncés « un prix fragmenté » qui n'inclut pas toutes les sommes exigibles;
137. En effet, aucun consommateur ne sera en mesure de se procurer le véhicule au prix initialement annoncé, soit de 38 900 \$, plus les taxes;
138. Audi Canada se contente de référer le consommateur à un avertissement en petits caractères en bas de la page, tel qu'il appert d'un extrait de la pièce P-67:

\* Les prix indiqués sur les pages contenant des renseignements généraux sur les véhicules, tels que la page du modèle ainsi que la page Configuration et prix, proviennent du site d'entreprise audi.ca et correspondent donc aux PDSF (prix de détail suggéré par le fabricant). De plus, ils i) sont à titre informatif seulement et ii) excluent les taxes applicables (climatiseur et pneus), permis de conduire, assurances, immatriculation, options et frais d'administration des concessionnaires. Les conditions et prix de vente réels sont fixés par les concessionnaires. Les prix indiqués sur les pages de recherche de stocks de véhicules neufs et d'occasion sont des prix de vente, tels que fixés par les concessionnaires, et incluent les frais applicables tels que les frais de transport et d'inspection de prélivraison, les taxes environnementales (pour les véhicules neufs) et les frais d'administration des concessionnaires, mais n'incluent pas les taxes de vente. Veuillez noter que les prix indiqués sur la page « Estimation des paiements » correspondent aux PDSF figurant sur la page « Configuration et prix » (à titre informatif) et aux prix de vente figurant sur les pages de recherche des stocks de véhicules neufs ou d'occasion (prix de vente réels). Sur les pages de renseignements généraux sur les véhicules, les modèles sont présentés à titre d'exemple seulement et peuvent inclure des caractéristiques qui ne sont pas offertes sur les modèles canadiens. Bien que des efforts soient faits pour garantir l'exactitude, des erreurs peuvent survenir ou l'offre peut changer, veuillez consulter le concessionnaire pour obtenir les détails complets et les spécifications du modèle actuel. Tous droits réservés. Les marques de commerce Audi AG sont utilisées sous licence.

### mmm) La défenderesse BMW Canada Inc.

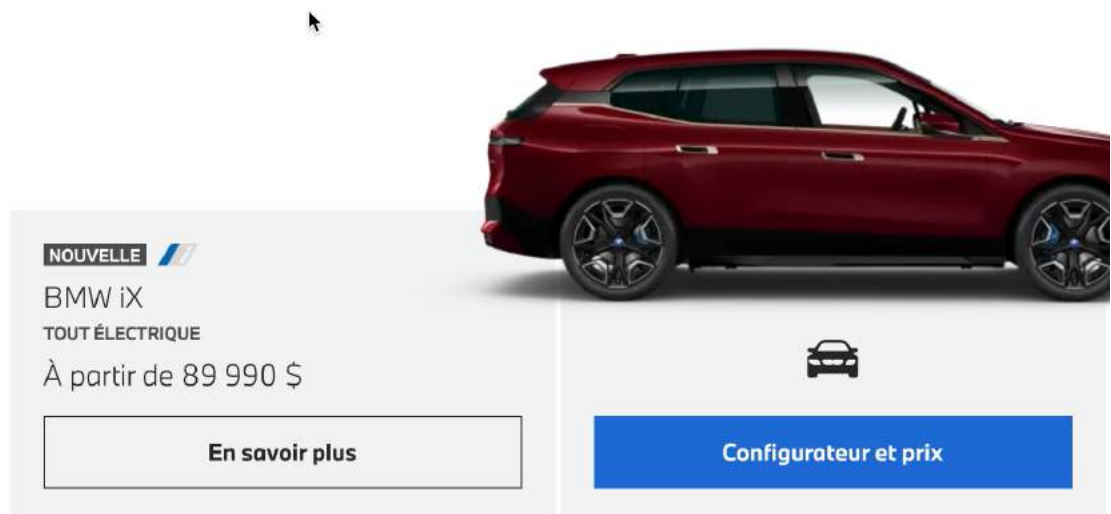
139. La défenderesse BMW Canada Inc. (ci-après « **BMW Canada** ») œuvre dans l'industrie de véhicules automobiles, tel qu'il appert de la pièce P-1;
140. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle omet d'inclure toutes les sommes exigibles dans les prix annoncés pour ses véhicules, sauf la TPS, la TVQ et les droits visés à l'article 91.8 du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, notamment **les frais de transport et**

de préparation à la route, la taxe d'accise sur le climatiseur, les frais de concessionnaire, et ce, dès la première occasion où un prix est communiqué aux consommateurs, tel qu'il appert de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-68**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas, concernant une BMW iX 2022 :

- A. Premier prix annoncé, à la page « Modèles » sur le site web de BMW Canada : **à partir de 89 990 \$**



- B. Deuxième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur l'image du véhicule : **à partir de 89 990 \$**



C. Troisième prix annoncé, lorsque le consommateur clique sur « Configurateur et prix » : **From 92 792 \$**



D. Le prix final détaillé, lorsque le consommateur clique sur le l'onglet « i » : **Prix de vente total 92 792 \$**, incluant les frais de transport et préparation à la route, les frais administratifs du concessionnaire et la taxe pour climatiseur

|                                                   |                 |
|---------------------------------------------------|-----------------|
| Province                                          | Québec          |
| Prix                                              | 89 990,00 \$ CA |
| Options                                           | 0,00 \$ CA      |
| Transport et préparation à la route               | 2 095,00 \$ CA  |
| Frais administratifs du concessionnaire (jusqu'à) | 595,00 \$ CA    |
| Taxe pour climatiseur                             | 100,00 \$ CA    |
| Taxe pour les pneus                               | 12,00 \$ CA     |
| Prix de vente total                               | 92 792,00 \$ CA |

141. BMW Canada affiche dans les deux premiers prix annoncés « un prix fragmenté » qui n'inclut pas toutes les sommes exigibles;

142. En effet, aucun consommateur ne sera en mesure de se procurer le véhicule au prix initialement annoncé, soit de 89 990 \$, plus les taxes;

nnn) La défenderesse FCA Canada Inc.

143. La défenderesse FCA Canada Inc. (ci-après « **Chrysler Canada** ») œuvre dans la fabrication d'automobiles de marques Chrysler, Fiat, Dodge, Jeep et Ram, tel qu'il appert de la pièce P-1 et d'un extrait de son site internet, [www.fcacanada.ca](http://www.fcacanada.ca), **pièce P-69**;
144. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle omet d'inclure toutes les sommes exigibles dans les prix annoncés pour ses véhicules, sauf la TPS, la TVQ et les droits visés à l'article 91.8 du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, notamment **les frais de transport et la taxe d'accise sur le climatiseur**, et ce, dès la première occasion où un prix est communiqué aux consommateurs, tel qu'il appert de l'enregistrement des annonces sur le site web de [www.chrysler.ca](http://www.chrysler.ca), **pièce P-70**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas, concernant une Nouvelle Grand Caravan 2022 :

- A. Premier prix annoncé, à la page « Véhicules » sur le site web [www.chrysler.ca](http://www.chrysler.ca) : **à partir de 44 095 \$**



**NOUVELLE GRAND CARAVAN 2022**

À partir de\* **44 095 \$**

- B. Deuxième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur l'image du véhicule : **à partir de 44 095 \$**

COMPTANT FINANCEMENT LOCATION

**À PARTIR DE\***  
**44 095 \$**

- C. Troisième prix annoncé, lorsque le consommateur clique sur « Construction et prix » : **À partir de 44 095 \$**, pour la version « SXT », soit la version de base

Chrysler Grand Caravan 2022

**SXT**



COMPTANT

FINANCEZ

LOUEZ

À partir de\* **44 095 \$**

Caractéristiques de série



CONSTRUIRE LE VÔTRE

- D. Quatrième prix annoncé, lorsque le consommateur clique sur « Construire le vôtre » : **Montant net 46 290 \$**

COMPTANT ^



**MONTANT NET\***  
**46 290 \$**

E. Prix final, à l'étape finale de la configuration ou lorsque le consommateur clique sur « Sommaire » : **Montant net 46 290 \$**, qui incluent les frais de transport et la taxe d'accise sur le climatiseur

|                                                            |                    |                  |                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prix de base avec frais de livraison à destination*</b> |                    | <b>46 290 \$</b> |                                                                                                                            |
| <b>Total des options</b>                                   | Voir les options ▼ | <b>0 \$</b>      |                                                                                                                            |
| ▼ Ajustements relatifs au financement                      |                    | 0 \$             |                                                                                                                            |
| <b>MONTANT NET</b>                                         |                    | <b>46 290 \$</b> | (PDSF) plus les frais de transport (de 1 895 \$ à 2 795 \$), la taxe sur la climatisation et l'éco-prélèvement. Le prix de |

145. Chrysler Canada affiche dans les trois premiers prix annoncés « un prix fragmenté » qui n'inclut pas toutes les sommes exigibles;
146. En effet, aucun consommateur ne sera en mesure de se procurer le véhicule au prix initialement annoncé, soit de 32 995 \$, plus les taxes;
147. Chrysler Canada se contente d'indiquer sous un astérisque que ces trois premiers prix annoncés ne comprennent pas les frais de transport, les taxes applicables et les frais d'administration des concessionnaires, tel qu'il appert de la pièce P-70;
148. Un consommateur aura une expérience semblable sur les autres sites de Chrysler Canada, tel qu'il appert des enregistrements des annonces sur les sites web [www.dodge.ca](http://www.dodge.ca), pièce P-71, [www.jeep.ca](http://www.jeep.ca), pièce P-72, [www.fiatcanada.com](http://www.fiatcanada.com), pièce P-73, [www.ramtruck.ca](http://www.ramtruck.ca), pièce P-74;

#### ooo) La défenderesse Ford du Canada Limitée

149. La défenderesse Ford du Canada Limitée (ci-après « **Ford Canada** ») fait affaires sous les noms de Ford Canada et La Compagnie Automobile Lincoln, et œuvre dans le commerce de gros d'automobiles, tel qu'il appert de la pièce P-1;
150. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle omet d'inclure toutes les sommes exigibles dans les prix annoncés pour ses véhicules, sauf la TPS, la TVQ et les droits visés à l'article 91.8 du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, notamment **les frais de transport**,

**les frais d'inspection prélivraison, la taxe d'accise sur le climatiseur et les frais de concessionnaire**, et ce, dès la première occasion où un prix est communiqué aux consommateurs, tel qu'il appert de l'enregistrement des annonces sur le site web de [www.ford.ca](http://www.ford.ca), **pièce P-75**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas, concernant une Ecosport 2021 :

- A. Premier prix annoncé, à la page « Tous les véhicules » sur le site web [www.ford.ca](http://www.ford.ca) : **à partir de 24 399 \$**



### **ECOSPORT 2021**

À partir de 24 399 \$ 

- B. Lorsqu'un consommateur clique sur l'onglet « 1 » pour plus d'informations, Ford Canada indique que ce prix inclut les frais de transport, les frais d'inspection prélivraison, la taxe d'accise sur le climatiseur et les frais d'administration :



1

Basé sur le PDSC (prix de détail suggéré par le constructeur), après application des ajustements appropriés en vigueur. Ce montant exclut les options, les frais de transport (sauf au Québec), la taxe sur le climatiseur (sauf au Québec), l'écoprélèvement (le cas échéant, et sauf au Québec), les frais d'immatriculation, le plein de carburant (le cas échéant), les assurances, l'inspection prélivraison par le détaillant (sauf au Québec), les frais d'inscription au PPSA (si financé ou loué, non applicable au Québec), les frais d'inscription au RPDRM et les frais afférents pouvant aller jusqu'à 52 \$ (seulement au Québec, si financé ou loué), les frais d'administration (sauf au Québec) et les taxes. Les détaillants peuvent vendre ou louer à prix moindre. Consultez votre détaillant pour plus de détails.

- C. Deuxième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur l'image du véhicule : à **partir de 24 399 \$** pour la version « S », soit la version de base

**EcoSport S**  
2021

À partir de 24 399 \$<sup>1</sup>  
Est. L/100 km <sup>2</sup> 10.2 ville 8.0 route

- D. Troisième prix, lorsque le consommateur clique sur « Équiper et obtenir un prix » : **À partir de 26 494 \$**



**EcoSport**  
À partir de \$26,494<sup>1</sup>

À partir de<sup>1</sup>  
**26 494 \$**

|       | L/100km city/hwy <sup>2</sup> |
|-------|-------------------------------|
| Ville | 10.2                          |
| Route | 8                             |

- E. Prix total, lorsque le consommateur clique sur « Résumé » : **Prix net 26 494 \$**, incluant les frais de transport et la taxe d'accise sur le climatiseur

| Paieement                       |           |                           |         |
|---------------------------------|-----------|---------------------------|---------|
| PDSF de base <sup>22</sup>      | \$25,399  | Total des frais           |         |
| Total des options <sup>38</sup> | \$0       | Taxe sur la climatisation | \$100   |
| Total des frais ⓘ               | \$2,095   | :                         |         |
| Rabais à la livraison           | -\$1,000  | Frais de transport :      | \$1,995 |
| Prix net <sup>33</sup>          | =\$26,494 | Écoprélèvement :          | \$0     |

151. Ford Canada affiche dans les deux premiers prix annoncés « un prix fragmenté » qui n'inclut pas toutes les sommes exigibles;
152. En effet, aucun consommateur ne sera en mesure de se procurer le véhicule au prix initialement annoncé, soit de 24 399 \$, plus les taxes;
153. Un consommateur aura une expérience semblable sur le site de Lincoln, tel qu'il appert de l'enregistrement des annonces sur le site web [www.lincolncanada.ca](http://www.lincolncanada.ca), **pièce P-76**;

**ppp) La défenderesse Harley-Davidson Motor Company**

154. La défenderesse Harley-Davidson Motor Company (ci-après « **Harley-Davidson Canada** ») est un fabricant de motocyclettes ayant une division canadienne à Vaughan, en Ontario, tel qu'il appert d'un extrait de son site web, **pièce P-77**;
155. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle omet d'inclure toutes les sommes exigibles dans les prix annoncés pour ses véhicules, sauf la TPS, la TVQ et les droits visés à l'article 91.8 du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, notamment **les frais de transport les frais supplémentaires du concessionnaire**, et ce, dès la première occasion où un prix est communiqué aux consommateurs, tel qu'il appert de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-78**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas, concernant une Sportster S 2021 :

- A. Premier prix annoncé, à la page d'accueil du site web de Harley-Davidson Canada : **à partir de 17 999 \$**



B. Deuxième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur l'image de la motocyclette : **à partir de 17 999 \$**

**À PARTIR DE**  
**17 999 \$ <sup>1</sup>**

156. Harley-Davidson Canada affiche dans ses prix annoncés « un prix fragmenté » qui n'inclut pas toutes les sommes exigibles;
157. En effet, aucun consommateur ne sera en mesure de se procurer la motocyclette au prix initialement annoncé, soit de 17 999 \$, plus les taxes;
158. Harley-Davidson Canada se contente de référer le consommateur à un avertissement en petits caractères en bas de la page pour indiquer que ces prix annoncés ne comprennent pas, entre autres, les frais de transport et les frais supplémentaires du concessionnaire, tel qu'il appert d'un extrait de la pièce P-78:

**01** Les prix mentionnés sont les prix de détail suggérés par le fabricant pour les modèles de base. Certaines options, notamment la couleur, sont offertes moyennant un coût supplémentaire. Les prix excluent les taxes, les titres, l'immatriculation, les droits d'enregistrement, les frais de transport, les accessoires ajoutés et les frais supplémentaires du concessionnaire, le cas échéant, et sont susceptibles d'être modifiés.

**qqq) La défenderesse Hyundai Auto Canada Corp.**

159. La défenderesse Hyundai Auto Canada (ci-après « **Hyundai Canada** ») oeuvre dans le commerce de gros d'automobiles, tel qu'il appert de la pièce P-1;
160. Hyundai Canada commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle omet d'inclure toutes les sommes exigibles dans les prix annoncés pour ses véhicules, sauf la TPS, la TVQ et les droits visés à l'article 91.8 du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, notamment **les frais d'administration du concessionnaire, les frais de livraison et de destination et tous les frais applicables**, et ce, dès la première occasion où un prix est communiqué aux consommateurs, tel qu'il appert de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-79**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas, concernant une Elantra 2022 :

- A. Premier prix annoncé, à la page « Modèle » sur le site web de la défenderesse : **à partir de 17 999 \$**

2022 2021

## ELANTRA

À essence



PDSF À partir de ⓘ

**17999 \$**

Consommation d'essence ⓘ

**5,7** L/100km (autoroute)

Sélectionner

- B. Deuxième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur l'image du véhicule : **à partir de 17 999 \$** pour la version « Essential », soit la version de base

## Essential



PDSF À partir de ⓘ

**17999 \$**

De série

À essence

- C. Troisième prix annoncé, en bas de la page : **Total 20 338 \$**

Total

**20338 \$**

Financement ⓘ

**61,99 \$/sem**

Taux (%)

**2,99**

Terme

**84 mo**

Province

**QC**

D. Prix total, lorsque le consommateur passe à la dernière étape de la configuration : **Total 20 338 \$**, incluant les autres frais et prélèvements de 614 \$ et les frais de livraison et de destination de 1 725 \$

|                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| Prix de base                         | 17999 \$ |
| Boîte manuelle                       | 0 \$     |
| Blanc polaire                        | 0 \$     |
| Tissu noir                           | 0 \$     |
| Autres frais et prélèvements         | 614 \$   |
| Frais de livraison et de destination | 1725 \$  |
| Sous-total                           | 20338 \$ |
| Total                                | 20338 \$ |

161. Hyundai Canada affiche dans les deux premiers prix annoncés « un prix fragmenté » qui n'inclut pas toutes les sommes exigibles;
162. En effet, aucun consommateur ne sera en mesure de se procurer le véhicule au prix initialement annoncé, soit de 32 995 \$, plus les taxes;
163. Hyundai Canada se contente d'indiquer, lorsqu'un consommateur clique sur l'onglet « i » à côté des deux premiers prix annoncés, que ceux-ci ne comprennent pas les frais de livraison et de destination et les autres frais et prélèvements, tel qu'il appert d'un extrait de la pièce P-79:

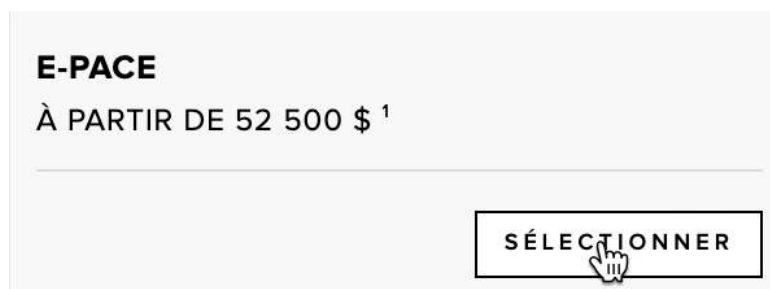
Le prix à partir du PDSF ne comprend pas les taxes de vente, les frais de livraison et de destination ou les frais d'administration du concessionnaire. Une fois qu'un modèle est sélectionné dans l'outil Configuration et prix, le prix total et les informations sur le paiement indiqueront le prix avec les frais de livraison et de destination et les frais administratifs du concessionnaire (le cas échéant) ainsi que les autres frais et prélèvements inclus. Pour voir le prix total ou les paiements avec taxe de vente, veuillez cocher cette option dans la section des détails du paiement ou sur la page de résumé.



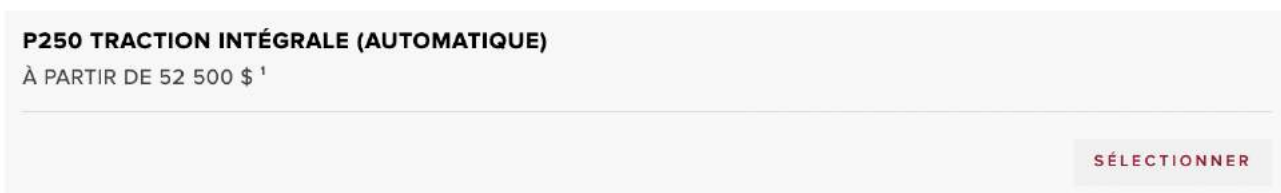
OK

**rrr) La défenderesse Jaguar Land Rover Canada ULC**

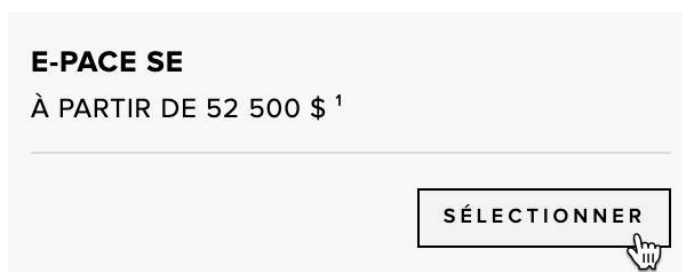
164. La défenderesse Jaguar Land Rover Canada ULC (ci-après « **Jaguar Canada** ») fait notamment affaires sous les noms de Jaguar Canada et Land Rover Canada, et œuvre dans le commerce de gros d'automobiles, tel qu'il appert de la pièce P-1;
165. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle omet d'inclure toutes les sommes exigibles dans les prix annoncés pour ses véhicules, sauf la TPS, la TVQ et les droits visés à l'article 91.8 du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, notamment **les frais de livraison et de destination**, et ce, dès la première occasion où un prix est communiqué aux consommateurs, tel qu'il appert de l'enregistrement des annonces sur le site web de [www.jaguar.ca](http://www.jaguar.ca), **pièce P-80**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas, concernant une E-Pace 2022 :
- A. Premier prix annoncé, lorsqu'un consommateur choisit le modèle E-Pace à la page « Véhicules » sur le site web [www.jaguar.ca](http://www.jaguar.ca) : **à partir de 52 500 \$**



- B. Deuxième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur « Sélectionner » pour passer à l'étape 3 : **À partir de 52 500 \$**



- C. Troisième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique à nouveau sur « Sélectionner » : **À partir de 52 500 \$**



- D. Quatrième prix annoncé, en haut, à droite de la page : **55 376 \$** sur la route



- E. Prix final, lorsqu'un consommateur se rend à l'étape « Récapitulatif » ou clique sur le montant indiqué comme « sur la route » : **Total 55 376 \$**, incluant les frais de livraison et de destination de 2 876 \$

|                                                   |                  |
|---------------------------------------------------|------------------|
| <b>JAGUAR E-PACE 2022</b>                         | <b>52 500 \$</b> |
| E-PACE SE   P250 TRACTION INTÉGRALE (AUTOMATIQUE) | BASE             |
| TOTAL D'OPTIONS CONFIGURÉES                       | 0 \$             |
| Frais de livraison et de destination^             | 2 876 \$         |
| <b>TOTAL*</b>                                     | <b>55 376 \$</b> |

166. Jaguar Canada affiche dans les trois premiers prix annoncés « un prix fragmenté » qui n'inclut pas toutes les sommes exigibles;
167. En effet, aucun consommateur ne sera en mesure de se procurer le véhicule au prix initialement annoncé, soit de 52 500 \$, plus les taxes;

168. Jaguar Canada se contente de référer le consommateur à un avertissement en petits caractères en bas de la page pour indiquer que ces trois premiers prix annoncés ne comprennent pas, entre autres, les frais de destination et de traitement, la taxe d'accise sur le climatiseur et les frais du détaillant, tel qu'il appert d'un extrait de la pièce P-80 :

\*Le prix affiché comprend celui du détail suggéré par le constructeur (PDSC), mais ne comprend pas les équipements en option, les frais de destination et de traitement, les frais sur le climatiseur, les frais du détaillant, l'immatriculation, le permis, les assurances, l'écoprélevement (si applicable), et tous autres frais environnementaux applicables, et les taxes de vente (certains frais sont exigés à la signature). D'autres frais peuvent s'appliquer selon la province.

Les frais de transport et l'inspection de prélivraison de 2 345 \$, les frais d'administration de 395 \$, les frais sur le climatiseur de 100 \$, d'autres frais peuvent s'appliquer selon la province et exclue l'écoprélevement sur les pneus.

\*Le prix de vente comprend le PDSC, les options configurées et les frais de livraison et de destination. Le prix ne comprend pas les taxes, les frais applicables, le permis, les assurances et les frais d'immatriculation. D'autres frais peuvent s'appliquer selon la province. Le prix au détail, les modalités et la disponibilité peuvent varier. Pour en savoir plus, sur la disponibilité et les prix, consultez votre détaillant Jaguar agréé.

169. Un consommateur aura une expérience semblable sur le site de Land Rover, tel qu'il appert de l'enregistrement des annonces sur le site web [www.landrover.ca](http://www.landrover.ca), pièce P-81;

### **sss) La défenderesse Kia Canada Inc.**

170. La défenderesse Kia Canada Inc. (ci-après « **Kia Canada** ») œuvre dans le commerce de gros d'automobiles, tel qu'il appert de la pièce P-1;
171. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle omet d'inclure toutes les sommes exigibles dans les prix annoncés pour ses véhicules, sauf la TPS, la TVQ et les droits visés à l'article 91.8 du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, soit **les frais de concessionnaire**, et ce, dès la première occasion où un prix est communiqué aux consommateurs, tel qu'il appert de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-82**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas, concernant une Soul 2022:

- A. Premier prix annoncé, à la page d'accueil du site web de Kia Canada : **À partir de 23 205 \$**



- B. Deuxième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur « Véhicules » : **À partir de 23 105 \$**



SOUL  
2022

À partir de 23 105 \$

- C. Troisième prix annoncé, lorsque le consommateur clique sur l'image du véhicule : **23 205 \$**, pour la version « LX », soit la version de base



LX  
23 205 \$



- D. Prix final annoncé, lorsque le consommateur clique sur « sélectionner » :  
**Prix du véhicule 23 205 \$**, incluant la taxe d'accise sur le climatiseur et les frais de transport et de préparation de 1 795 \$

### Prix et prochaines étapes

---

Soul LX 2022

Onyx / Tissu noir

|                                                                    |              |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|
| PDSF:                                                              | 21 295,00 \$ |
| Charge de couleur                                                  | 0,00 \$      |
| Autres taxes et droits                                             | 115,00 \$    |
| Le transport et la préparation <input checked="" type="checkbox"/> | 1 795,00 \$  |

---

**Prix du véhicule ⓘ 23 205,00 \$**

Offer Period (01/12/2021 - 04/01/2022).

Le concessionnaire peut facturer des frais d'administration d'un maximum de 499 \$ si applicable.

#### ttt) La défenderesse Mazda Canada Inc.

172. La défenderesse Mazda Canada Inc. (ci-après « **Mazda Canada** ») œuvre dans la vente d'automobiles aux concessionnaires, tel qu'il appert de la pièce P-1;
173. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle omet d'inclure toutes les sommes exigibles dans les prix annoncés pour ses véhicules, sauf la TPS, la TVQ et les droits visés à l'article 91.8 du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, notamment **les frais de transport de préparation et la taxe d'accise sur le climatiseur**, et ce, dès la première occasion où un prix est communiqué aux consommateurs, tel qu'il appert de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-83**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas, concernant une CX-3 2022 :

A. Premier prix annoncé, à la page « Véhicules » sur le site web de Mazda Canada : **21 800 \$**



B. Deuxième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur l'image du véhicule : **à partir de 21 800 \$** pour la version « GX », soit la version de base

**CX-3 GX**

Moteur Skyactiv-G de 2,0 L à DACT développant 148 ch avec 4 cylindres et 16 soupapes

 5  Jusqu'à 7,0 L/100 km sur route<sup>1</sup>



Les équipements de série comprennent :

- Contrôle vectoriel G (GVC)
- Frein de stationnement électronique (EPB) avec fonction d'immobilisation automatique
- Phares à allumage/extinction automatique
- Essuie-glace avant avec détecteur de pluie
- Écran tactile couleur de 7 po avec système Mazda Connect
- Caméra de recul (grand-angle)
- Système avancé de surveillance des angles morts (ABSM)
- Alerte de trafic transversal arrière (RCTA)
- Système intelligent d'aide au freinage en ville à l'avant (SCBS-F)
- Accès sans clé (accès et verrouillage via les boutons du porte-clé)
- Apple CarPlay<sup>MC</sup>
- Android Auto<sup>MC</sup>
- Garantie Mazda de kilométrage illimité

À partir de 21 800 \$<sup>2</sup>

**CONSTRUCTION ET PRIX**

- C. Troisième prix annoncé, lorsque le consommateur clique sur « Configurez votre Mazda » : **Tout compris à partir de 23 865 \$**



### CX-3 GX 2022

 5  Jusqu'à 7.0 L/100 km sur route<sup>†</sup>

TOUT COMPRIS À PARTIR DE **\$23,865<sup>\*</sup>**

- D. Prix total, lorsque le consommateur clique sur « Choisir ce véhicule : **Tout compris à partir de 23 865 \$**, incluant les frais de transport et de préparation et la taxe d'accise sur le climatiseur;

## CX-3 GX 2022

TOUT COMPRIS À PARTIR DE

**\$23,865** Obtenez un prix local

(Comprend les frais de transport et de préparation, la taxe sur le climatiseur, les frais et droits gouvernementaux. Taxes et frais d'immatriculation, d'assurance et d'enregistrement en sus.)

E. Le détail de ce prix tout compris est indiqué au bas de la page, sous la rubrique « Paiements » :

| PRIX D'ACHAT COMPTANT                |             |
|--------------------------------------|-------------|
| ✓ Prix Mazda ⓘ                       | \$21,800.00 |
| ✓ Frais et prélèvement ⓘ             | \$2,065.00  |
| Frais de transport et de préparation | \$1,950.00  |
| Taxe sur le climatiseur <sup>2</sup> | \$100.00    |
| Droits sur les pneus neufs*          | \$15.00     |
| ✓ Crédits ⓘ                          | -\$250.00   |
| Acompte* ⓘ                           | \$0.00      |
| Prix à l'achat comptant              | \$23,615.00 |

174. Mazda Canada affiche dans les deux premiers prix annoncés « un prix fragmenté » qui n'inclut pas toutes les sommes exigibles;
175. En effet, aucun consommateur ne sera en mesure de se procurer le véhicule au prix initialement annoncé, soit de 21 800 \$, plus les taxes;
176. Mazda Canada se contente de référer le consommateur à un bref avertissement, rédigé en petits caractères au bas de la page, qui indique que ces deux premiers prix annoncés ne comprennent pas les frais de transport et de préparation, ainsi que d'autres frais, tel qu'il appert d'un extrait de la pièce P-83 :

<sup>2</sup> Le prix suggéré du modèle CX-3 GX 2022 (HVXK61AA00)/CX-3 GS 2022 (HVSK81AA00)/CX-3 GT 2022 (HXTK81AA00) est de 21 300 \$/23 650 \$/31 100 \$. En fonction du prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF). Les prix peuvent être modifiés sans préavis. Passez chez votre concessionnaire pour connaître tous les détails. L'offre exclut les frais de transport et de préparation ainsi que d'autres frais. L'offre exclut la TVP/TPS/TVH.

\* Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer. Consultez votre concessionnaire ou le mazda.ca pour connaître tous les détails.

**uuu) La défenderesse Mercedes-Benz Canada Inc.**

177. La défenderesse Mercedes-Benz Canada Inc. (ci-après « **Mercedes-Benz Canada** ») œuvre dans le commerce de gros d'automobiles, tel qu'il appert de la pièce P-1;
178. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle omet d'inclure toutes les sommes exigibles dans les prix annoncés pour ses véhicules, sauf la TPS, la TVQ et les droits visés à l'article 91.8 du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, notamment **les frais de transport et de livraison**, et ce, dès la première occasion où un prix est communiqué aux consommateurs, tel qu'il appert de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-84**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas, concernant une VUS GLA 2022 :

A. Premier prix annoncé, à la page « Véhicules » sur le site web de Mercedes-Benz Canada : **à partir de 42 900 \$**



VUS GLA 

À partir de 42 900 \$ \*

- B. Deuxième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur l'image du véhicule : **à partir de 42 900 \$** pour la version « 250 4MATIC », soit la version de base



**2022 VUS GLA 250 4MATIC**

PDSF à partir de  
**42 900 \$ \***

**Inclut :**  
Caractéristiques de série

---

[Voir les stocks](#)

- C. Troisième prix annoncé, au bas de la page du véhicule : **à partir de 42 900 \$ PDSF**

## VUS GLA 250 4MATIC

Moteur **4 cyl. en ligne turbo de 2,0 L**

---

À partir de 42 900 \$\* PDSF

D. Quatrième prix annoncé, à la fin de la page du véhicule : **42 900 \$ PDSF**

**VUS GLA 250 4MATIC**



**42 900 \$ \* PDSF**

**6,7 s \*\***  
Accélération  
0-100 km/h

**221 ch**  
Puissance  
à 5500 tr/min

**258 lb-pi**  
Couple  
de 1800 à 4000 tr/min

Moteur 4 cyl. en ligne turbo de 2,0 L

**Construire**

[Voir les spécifications](#)

E. Cinquième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur « Construire » : **42 900 \$ PDSF**

**VUS GLA 250 4MATIC**



**42 900 \$ \* PDSF**

**6,7 s \*\***  
Accélération  
0-100 km/h

**221 ch**  
Puissance  
à 5500 tr/min

**258 lb-pi**  
Couple  
de 1800 à 4000 tr/min

Moteur 4 cyl. en ligne turbo de 2,0 L

**Construire**

F. Sixième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur « Construire » pour la version « 250 4MATIC » : **Configuration totale 42 900 \$**

Configuration totale  
**42 900,00 \$ \***

Location estimé  
**483,12 \$/mois**

**Enregistrer votre configuration**

**Voir l'inventaire**

G. Prix final, lorsqu'un consommateur clique sur « Résumé » : **Configuration totale 42 900 \$**

Votre 2022 —

**VUS GLA 250 4MATIC**

Configuration totale  
**42 900,00 \$ \***

179. Mercedes-Benz Canada affiche dans ses prix annoncés « un prix fragmenté » qui n'inclut pas toutes les sommes exigibles;

180. En effet, aucun consommateur ne sera en mesure de se procurer le véhicule au prix annoncé, soit de 42 900 \$, plus les taxes;

181. Mercedes-Benz Canada se contente de référer le consommateur à un avertissement en petits caractères au bas de la page qui indique que ces prix annoncés ne comprennent pas, entre autres, les frais de transport et de livraison, tel qu'il appert d'un extrait de la pièce P-84 :

\* Les prix de détail nationaux suggérés par le fabricant (PDSF nationaux) sont indiqués uniquement à titre d'information. Les prix ne comprennent pas les taxes, les prélèvements, les frais, y compris les frais de transport et de livraison et les frais d'assurance et d'immatriculation, ainsi que tout autre produit ou service non mentionné qui pourrait vous être offert par le concessionnaire Mercedes-Benz de votre choix. Le prix des véhicules est modifiable sans préavis. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Ces prix ne s'appliquent pas dans les provinces qui exigent l'affichage des prix totaux/tout compris. Veuillez contacter votre concessionnaire local directement, par téléphone ou en personne, pour obtenir les détails exacts concernant les prix, ainsi que les prix totaux applicables dans ces provinces.\*

### **vvv) La défenderesse Automobiles Porsche Canada, Ltée**

182. La défenderesse Automobiles Porsche Canada, Ltée (ci-après « **Porsche Canada** ») œuvre dans la distribution d'automobiles, tel qu'il appert de la pièce P-1;
183. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle omet d'inclure toutes les sommes exigibles dans les prix annoncés pour ses véhicules, sauf la TPS, la TVQ et les droits visés à l'article 91.8 du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, notamment **les frais de transport, la taxe d'accise sur le climatiseur, ainsi que les frais administratifs et de pré-livraison du concessionnaire**, et ce, dès la première occasion où un prix est communiqué aux consommateurs, tel qu'il appert de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-85**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas, concernant une 718 Cayman :

- A. Premier prix annoncé, à la page « Porsche Car Configurator » sur le site web de Porsche Canada : **PDSF 67 100 \$**



718 Cayman  
PDSF 67,100 \$

B. Deuxième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur l'image du véhicule : **Prix total estimé 68 600 \$**

Prix total estimé:\* **\$68,600**

 Estimation du paiement mensuel

C. Prix final, lorsqu'un consommateur clique sur « Afficher sommaire » : **Prix total estimé 68 600 \$**, incluant les frais de transport de 1 500 \$

**Prix**

|                         |        |          |
|-------------------------|--------|----------|
| Prix de base 718 Cayman | 982120 | \$67,100 |
| Prix de l'équipement    |        | \$0      |
| Frais de transport      |        | \$1,500  |
| Prix total estimé:*     |        | \$68,600 |

184. Porsche Canada affiche dans ses prix annoncés « un prix fragmenté » qui n'inclut pas toutes les sommes exigibles;
185. En effet, aucun consommateur ne sera en mesure de se procurer le véhicule au premier prix annoncé de 67 100 \$, ni aux autres prix annoncés de 68 600 \$, plus les taxes;
186. Porsche Canada se contente de référer le consommateur à un avertissement en petits caractères au bas de la page pour indiquer que le prix total estimé ne comprend pas, entre autres, la taxe d'accise sur le climatiseur, ainsi que les frais administratifs et de pré-livraison du concessionnaire, tel qu'il appert d'un extrait de la pièce P-85 :

\* Le calculateur indique une estimation à des fins d'information uniquement. L'estimation exclut les taxes applicables, telles que les taxes environnementales (climatisation et pneus), l'immatriculation, l'assurance, l'enregistrement, les options supplémentaires et les frais administratifs et de pré-livraison du concessionnaire. Le prix réel variera en fonction du prix final négocié et des conditions convenues avec le Centre Porsche.

**www) La défenderesse Automobile Volvo Canada Limitée**

187. La défenderesse Automobile Volvo Canada Limitée (ci-après « **Volvo Canada** ») œuvre dans la distribution d'automobiles, tel qu'il appert de la pièce P-1;

188. Elle commet une pratique interdite aux termes de la L.p.c., en ce qu'elle omet d'inclure toutes les sommes exigibles dans les prix annoncés pour ses véhicules, sauf la TPS, la TVQ et les droits visés à l'article 91.8 du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, notamment **les frais de transport et de préparation, la taxe d'accise sur le climatiseur et les frais de concessionnaire**, et ce, dès la première occasion où un prix est communiqué aux consommateurs, tel qu'il appert de l'enregistrement des annonces sur le site web de la défenderesse, **pièce P-86**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas, concernant une XC 90 Recharge 2022 :

A. Premier prix annoncé, à la page « Nos véhicules » sur le site web de Volvo Canada : **à partir de 78 150 \$**



B. Deuxième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur l'image du véhicule : **à partir de 78 150 \$**

À partir de 78,150\$

**CHOISIR**

C. Troisième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur « Choisir » :  
**Prix de vente conseillé total 78 150 \$**

**Votre XC90 Recharge**

Prix de vente conseillé total

**78 150 \$ CA**

**PASSER EN REVUE LE PROJET**

- D. Quatrième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur « Passer en revue le projet » : **Prix total 78 150 \$**

Prix

Prix total

78 150 \$ CA

CALCULATRICE DE PAIEMENTS

- E. Cinquième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur « Calculatrice de paiements » et est invité à entrer un code postal ou une ville : **80 491 \$**  
**Achat au comptant**

The screenshot shows a web interface for a payment calculator. A modal window is open in the foreground with the title "Sélectionnez votre concessionnaire" (Select your dealer). It includes a location pin icon, a search bar with the placeholder "Chercher" and a magnifying glass icon, and a "CONTINUER" button. The background interface shows a "Comptant" (Cash) section with a total price of "80 491,00 \$\*" and the text "Achat au comptant". There are also links for "Détails du prix" and "Il me reste des paiements", and a "SAUVEGARDER" button at the bottom right.

- F. Plus tard, il sera possible de revenir en arrière pour voir les détails de ce prix, qui inclut notamment des frais de transport et de préparation de 2 215 \$ et la taxe d'accise sur le climatiseur de 100 \$;

### Prix du véhicule

|                                               |                      |
|-----------------------------------------------|----------------------|
| Prix au comptant                              | 78 150,00 \$         |
| Groupes et options                            | 0,00 \$ ▼            |
| Accessoires                                   | 0,00 \$              |
| Plans de protection                           | 0,00 \$              |
| <b>Transport, préparation et prélèvements</b> | <b>2 341,00 \$ ^</b> |
| Frais de transport et de préparation          | 2 215,00 \$          |
| Taxe sur le climatiseur                       | 100,00 \$            |
| Taxe sur les pneus                            | 16,00 \$             |
| Transaction OMVIC/AMVIC                       | 10,00 \$             |
| <b>Crédit d'échange</b>                       | <b>0,00 \$</b>       |
| Total partiel                                 | 80 491,00 \$         |
| Dépôt                                         | 0,00 \$              |
| <b>Prix d'achat total</b>                     | <b>80 491,00 \$</b>  |

### Dû à la livraison

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| Dû à la livraison | 80 491,00 \$ |
|-------------------|--------------|

- G. Sixième prix annoncé, une fois que le consommateur aura choisi son concessionnaire, en l'espèce Park Avenue Volvo : **82 076 \$ Cash Purchase**, incluant un montant supplémentaire de 1 599 \$ en frais de concessionnaire;

| Cash                |
|---------------------|
| <b>\$82,076.00*</b> |
| Cash Purchase       |

Purchase for  
**\$82,076.00 \***

☐ Includes taxes

### Vehicle Price

|                                                                                                                                           |                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cash Price                                                                                                                                | \$78,150.00                                                                                    |
| Packages & Options                                                                                                                        | \$0.00 ▼                                                                                       |
| Accessories                                                                                                                               | \$0.00                                                                                         |
|  <a href="#">View accessories to shop more.</a>          |                                                                                                |
| Protection Plans                                                                                                                          | \$0.00                                                                                         |
|  <a href="#">View protection plans to shop more.</a>     |                                                                                                |
| Freight & PDI, Levies                                                                                                                     | \$2,327.00 ^                                                                                   |
| Freight & PDI                                                                                                                             | \$2,215.00                                                                                     |
| Air Conditioning Tax                                                                                                                      | \$100.00                                                                                       |
| Tire Tax                                                                                                                                  | \$12.00                                                                                        |
| Pre-Tax Dealership Charges                                                                                                                | \$1,599.00 ^                                                                                   |
| Administration Fee                                                                                                                        | \$699.00                                                                                       |
| Metallic Paint                                                                                                                            | \$900.00  |
| Trade-In Credit                                                                                                                           | \$0.00                                                                                         |
|  <a href="#">Value your trade-in to save on taxes.</a> |                                                                                                |
| Sub Total                                                                                                                                 | \$82,076.00                                                                                    |

189. Volvo Canada affiche dans les quatre premiers prix annoncés « un prix fragmenté » qui n'inclut pas toutes les sommes exigibles;
190. En effet, aucun consommateur ne sera en mesure de se procurer le véhicule au prix initialement annoncé, soit de 78 150 \$, plus les taxes;

191. Volvo Canada se contente de référer le consommateur à un avertissement en petits caractères en bas de la page qui indique que ces quatre premiers prix annoncés ne comprennent pas, entre autres, les frais de transport et de préparation, la taxe d'accise sur le climatiseur ainsi que divers frais de concessionnaire, tel qu'il appert d'un extrait de la pièce P-86 :

#### Mentions légales

Au fur et à mesure qu'une année-modèle progresse, des changements peuvent survenir pour certains prix, spécifications, caractéristiques et options. Le constructeur se réserve le droit d'apporter de telles modifications. Sauf indication contraire, les prix indiqués sur ce site : (i) servent de guide pour les prix de détail et représentent le prix de vente suggéré par le fabricant (PDSF); (ii) excluent tous les frais et taxes de vente applicables; et (iii) peuvent être modifiés à la discrétion des concessionnaires Volvo autorisés, qui sont libres de fixer les prix de vente au détail (les options, les taxes, le transport, la préparation et les frais peuvent varier selon le concessionnaire et la région). Consultez votre concessionnaire Volvo autorisé pour plus de détails. Les couleurs, les habitacles et les images du véhicule ne sont pas une représentation fidèle des couleurs et/ou du produit réels. Il est préférable de voir le produit réel chez votre concessionnaire Volvo autorisé. Les accessoires installés par un concessionnaire sont définis comme des éléments qui n'apparaissent pas sur l'autocollant de l'usine apposé dans la glace du véhicule et qui sont installés par un concessionnaire Volvo autorisé. Ceux-ci ne sont pas résidualisés dans le paiement de votre véhicule et il est possible que vous deviez les payer à la signature du contrat. Les prix de tous les accessoires peuvent varier et sont fixés par les concessionnaires Volvo autorisés. Les prix n'incluent pas l'installation ou la peinture, qui peuvent être nécessaires pour certains accessoires. Veuillez vérifier auprès de votre concessionnaire Volvo autorisé l'exactitude complète des prix des accessoires et des pièces. Remarque sur les pneus d'été haute performance : les composés de bande de roulement spéciaux formulés pour les pneus d'été ultra haute performance sont optimisés pour une performance maximale sur sol sec et mouillé par temps chaud. Les performances et le comportement de ces pneus seront moindres à des températures inférieures à 7 °C ou lors de la conduite sur la neige ou la glace. De plus, ils peuvent perdre en souplesse et développer, de façon aléatoire, des fissures superficielles à des températures très froides; par conséquent, des précautions supplémentaires doivent être prises lors de la manutention de ces pneus. Il est recommandé d'installer des pneus d'hiver lors de températures plus basses. Veuillez noter que les pages « Sommaire » ou « PDF » de ce site peuvent montrer deux ou trois jantes incluses dans la configuration (la jante de série et une ou des jantes en option/accessoire), mais un seul ensemble de jantes sera livré avec votre Volvo.

## **IV. LES FAITS DONNANT OUVERTURE AU RECOURS INDIVIDUEL DES DEMANDEURS CONTRE LES DÉFENDERESSES**

### **i) Le demandeur Valiquette**

192. Le demandeur avait besoin d'un véhicule au printemps 2021 et a donc effectué une recherche sur Internet afin de trouver un véhicule adéquat;
193. Le demandeur désirait un véhicule plus économique et a arrêté son choix sur une Kia Sportage 2017 de couleur grise;
194. Comme il désirait ce modèle spécifique, le demandeur a effectué des recherches sur Internet et a visité, entre mars et juin 2021, cinq (5) concessionnaires détenant ce modèle en inventaire, dont H Grégoire, Kia Brossard et Toyota Repentigny;
195. En juin 2021, le demandeur a trouvé une Kia Sportage 2017 de couleur grise annoncée par Kia Longueuil au prix de 14 974 \$ avec un kilométrage de 72 030 km, tel qu'il appert de l'annonce, **pièce P-87**, dont un extrait est reproduit ci-bas :

#21165A  
**KIA SPORTAGE LX AWD 4X4 AIR**  
**BLUETOOTH CAMERA ANTIVOL**  
**MAGS 2017**

[\(/fr/formulaire/demande-de-rendez-vous-d-entretien/5\)](#)  
[\(/fr/formulaire/evaluation-de-vehicule-d-echange-occasion/5\)](#)  
[\(/fr/formulaire/demande-de-financement-etape-1/44\)](#)  
[\(/fr/formulaire/inventaire/rendez-vous-avec-un-conseiller/\)](#)

UNIDENTIFIÉ  
 17% 72030  
 KM Automatique

**14 974 \$ \***  
~~15 994 \$~~  
**RABAIS DE 1 020 \$**

En vedette Financement

**GROUPE  
 AUTO**  
 LONGUEUIL.COM

Obtenez votre prix

196. Cette annonce annonçait un rabais de 1 020 \$, par lequel le demandeur était attiré, et mentionnait que le transport et la préparation étaient inclus, tel qu'il appert d'un autre extrait tiré de l'annonce, pièce P-87 :

**14 974 \$ \*** ~~15 994 \$~~  
**RABAIS DE 1 020 \$**

En vedette Financement

**Obtenez votre prix** >

Demande d'essai routier >

☐ Ajouter à ma sélection

*Mais il charge  
 Les frais de mise en*

\*Prix à l'achat comptant. Transport et préparation inclus. N'inclut pas les taxes.  
 Certaines conditions s'appliquent. Bien que tous les efforts raisonnables sont  
 faits pour assurer l'exactitude de ces informations, nous ne sommes pas  
 responsables de toute erreur ou omission contenue dans ces pages. S'il vous plaît  
 vérifier toute information en question avec un représentant des ventes de votre  
 concessionnaire.

197. Intéressé par cette offre, le demandeur s'est rendu chez Kia Longueuil le ou vers le 7 juin 2021 afin d'effectuer une inspection visuelle du véhicule;
198. Lors cette inspection, le demandeur a constaté que le véhicule ne démarrait pas et qu'un feu de croisement ne s'allumait plus;
199. Le représentant des ventes, M. Jean Vaillancourt, a alors assuré le demandeur que la batterie du véhicule ainsi que l'ampoule de phare seraient changées suite à l'inspection du véhicule, laquelle serait effectuée la même semaine;
200. Le demandeur a alors indiqué à M. Vaillancourt qu'il attendrait que Kia Longueuil procède à l'inspection du véhicule, mais qu'il désirait également procéder à une inspection chez un autre concessionnaire;
201. Lors de son inspection visuelle, le demandeur a également constaté qu'il n'y avait aucune étiquette sur la vitre du véhicule;
202. Le demandeur a alors montré l'annonce du véhicule, pièce P-87, à M. Vaillancourt, qui a reconnu qu'il y avait effectivement un rabais de 1 020 \$ sur le véhicule;
203. Or, M. Vaillancourt a ensuite indiqué au demandeur que des frais de 499 \$ pour le « Programme mise en route » devaient s'ajouter au prix du véhicule, alors que le demandeur n'a demandé aucun service supplémentaire;
204. Lorsque le demandeur lui a posé des questions sur la nature de ces frais, M. Vaillancourt lui a indiqué qu'ils incluaient l'inspection, la préparation et le nettoyage du véhicule, le changement d'huile ainsi que la décontamination pour la prévention de la COVID-19, en ajoutant que tous les concessionnaires chargeaient ces frais;
205. Lorsque le demandeur lui a demandé s'il y avait un moyen de ne pas payer ces frais, M. Vaillancourt a répondu par la négative, indiquant que le mieux qu'il pouvait faire était de soustraire 200 \$ de ces frais;
206. Compte tenu de ses expériences précédentes avec d'autres concessionnaires, ayant effectivement été imposé des frais additionnels obligatoires variant entre 500 \$ et 600 \$, le demandeur a cru les propos de M. Vaillancourt à l'effet que tous les concessionnaires chargeaient des frais supplémentaires obligatoires pour l'inspection et la préparation du véhicule;

207. De retour à la maison, le demandeur a inspecté l'offre d'achat attentivement et a aussitôt remarqué que le rabais de 1 020 \$ n'apparaissait pas sur le document et que le prix du véhicule inscrit était de 15 994 \$;
208. Le demandeur a rappelé M. Vaillancourt pour l'informer de ce fait, et ce dernier a donné un rendez-vous au demandeur le 9 juin 2021 afin d'effectuer la correction au niveau du prix du véhicule;
209. Le 9 juin 2021, le demandeur s'est donc rendu chez Kia Longueuil afin de signer une nouvelle offre d'achat, tel qu'il appert dudit document, **pièce P-88**;
210. Par la suite, le demandeur a attendu patiemment que l'inspection du véhicule soit effectuée par Kia Longueuil;
211. Le ou vers le 14 juin 2021, M. Vaillancourt a enfin informé le demandeur que l'inspection du véhicule avait été effectuée;
212. La feuille d'inspection remise par Kia Longueuil indiquait seulement que la batterie était à changer, tel qu'il appert dudit document, **pièce P-89**;
213. Le lendemain, feuille d'inspection en main, le demandeur a consulté son garagiste à Kia Brossard, où il effectue ses entretiens réguliers, afin que ce dernier procède à une inspection du véhicule;
214. Ce garagiste a noté plusieurs points qui n'étaient pas soulevés dans la feuille d'inspection de Kia Longueuil, tel qu'il appert dudit rapport d'inspection, **pièce P-90**;
215. Le lendemain, le demandeur est retourné à Kia Longueuil, afin de souligner divers détails indiqués sur le rapport d'inspection de Kia Brossard, pièce P-90;
216. Le patron de M. Vaillancourt a alors indiqué au demandeur qu'il ne faisait pas d'argent avec son véhicule et que le demandeur était libre de prendre le véhicule tel quel, autrement, il le vendrait à quelqu'un d'autre;
217. Le 21 juin 2021, aucun représentant de Kia Longueuil n'a accompagné le demandeur pour la prise de possession du véhicule et le demandeur a récupéré celui-ci seul;

218. Lorsqu'il a vu son véhicule, le demandeur a constaté que l'ampoule de phare n'était pas changée, la plaque était mal vissée, le réservoir d'essence du véhicule était complètement vide et que l'odomètre du véhicule affichait 72 582 km au lieu de 72 030 km;
219. Considérant que la garantie du concessionnaire couvrait 1 mois ou 1 700 km et que la différence de kilométrage correspondait à près d'un tiers du kilométrage couvert, le demandeur a confronté M. Vaillancourt à ce sujet, exigeant que le chiffre indiqué sous « odomètre réel » sur le contrat soit modifié;
220. M. Vaillancourt a alors consulté son patron, qui a effectué la correction sur le contrat à la main, tel qu'il appert du contrat d'achat, **pièce P-91**;
221. Autant sur l'offre d'achat que sur le contrat d'achat, les frais de 499 \$ pour le « Programme mise en route », moins 200 \$ de rabais, se trouvent sous la rubrique « Produits F&I » (ou, en français, *Produits Finance & Assurance*), tel qu'il appert des pièces P-88 et P-91;
222. Il est à noter qu'en aucun moment, un document n'a été présenté ni remis au demandeur par rapport à ces frais;
223. De plus, considérant que le réservoir d'essence du véhicule était vide, le demandeur a dû se rendre à la station d'essence la plus proche avec M. Vaillancourt pour que ce dernier y mette 10 \$ d'essence;
224. Par ailleurs, en ce qui concerne les réparations effectuées sur le véhicule suite à l'inspection, aucun rapport de réparation n'a été remis au demandeur et M. Vaillancourt s'est contenté de dire que les réparations « doivent avoir été faites »;
225. Par la suite, lorsqu'il a consulté son garagiste à Kia Brossard, le demandeur a appris que seuls des changements d'huile, de batterie et de freins ont été effectués sur son véhicule;
226. Le ou vers le 17 novembre 2021, le demandeur a vu l'entrevue de l'avocat soussigné avec Mario Dumont à TVA Nouvelles et s'est alors rendu compte qu'il a également été victime d'une pratique illégale en vertu de la L.p.c., car il a dû payer des frais additionnels obligatoires exigés par Kia Longueuil, n'ayant pu, d'aucune manière, acheter le véhicule au prix affiché de 14 974 \$, plus les taxes;

227. Le demandeur n'aurait jamais accepté de payer pour le « Programme mise en route » si celui-ci ne lui était pas imposé;
228. En effet, avant cette expérience, le demandeur avait toujours acheté ses véhicules d'un particulier, qui ne facturait pas de frais additionnels obligatoires, et procédait lui-même à des inspections et à des réparations à son garage habituel;
229. En tenant compte de ce qui précède, le demandeur est en droit de réclamer une réduction de son obligation équivalente au montant payé excédant le prix annoncé, soit au montant de 299 \$, plus les taxes, ainsi que l'octroi de dommages-intérêts punitifs, pour la violation des articles 219, 223, 224c), 228 et 230a) de la L.p.c.;

## **ii) Le demandeur Bergeron**

230. Le demandeur avait besoin d'un véhicule en juin 2019 et a donc effectué une recherche sur Internet afin de trouver un véhicule adéquat;
231. Au début du mois de juin 2019, il a trouvé un tel véhicule offert par Auto Dépôt Mirabel, soit une Land Rover Ranger Rover Evoque 2016 qui était affichée au prix de 29 990 \$ sur le site web de la défenderesse;
232. Intéressé par cette offre, le demandeur s'est rendu chez Auto Dépôt Mirabel en date du 12 juin 2019 afin d'effectuer un essai routier et d'inspecter visuellement le véhicule;
233. Satisfait de son inspection, le demandeur est retourné chez Auto Dépôt Mirabel le lendemain afin de faire évaluer son véhicule pour l'échange, finaliser la négociation et prendre possession du véhicule;
234. Lors de son entretien avec le représentant des ventes, M. Michel Mutchmore, ainsi que son gérant, M. Eric Monette, le prix du véhicule a toujours été de 29 990 \$;
235. En effet, le demandeur a tenté de négocier le prix du véhicule avec M. Monette, mais en vain, ce dernier n'ayant accepté que de monter le prix de son véhicule d'échange de quelques centaines de dollars;
236. Or, à la toute fin de la transaction, soit au moment de la signature des contrats, le demandeur a constaté que des frais additionnels, appelés « Frais Préparation », ont été ajoutés au prix du véhicule, au montant de 399 \$, plus les taxes, tel qu'il

appert du contrat d'achat, **pièce P-92**, et tel qu'il appert du contrat de vente à tempérament, **pièce P-93**, où ces frais sont indiqués à la ligne 2 (Installation, livraison et autres frais);

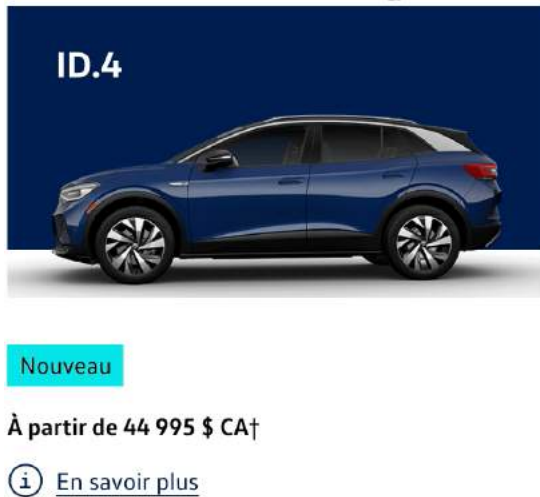
237. À ce moment, le demandeur a soulevé le caractère illégal de ces frais, car ils ont été ajoutés au prix du véhicule, et ce, sans qu'il n'ait demandé un service supplémentaire quelconque;
238. M. Mutchmore a alors répondu au demandeur que la défenderesse a dû payer 250 \$ pour l'inspection du véhicule, qui venait de l'Ontario;
239. Il est à noter qu'en aucun moment avant la signature des documents, ni M. Mutchmore, ni M. Monette n'ont expliqué au demandeur en quoi consistaient ces frais qui étaient pourtant obligatoires;
240. En conséquence, le demandeur a dû payer ces frais obligatoires, ne pouvant en aucune manière acheter le véhicule au prix affiché de 29 990 \$, plus les taxes;
241. En tenant compte de ce qui précède, le demandeur est en droit de réclamer une réduction de son obligation équivalente au montant payé excédant le prix annoncé, soit au montant de 399 \$, plus les taxes, ainsi que l'octroi de dommages-intérêts punitifs, pour la violation des articles 219, 224c) et 228 de la L.p.c.;

### **iii) La demanderesse Saulnier**

242. La demanderesse a commencé à magasiner un nouveau véhicule en décembre 2020;
243. Courtière immobilière de profession, la demanderesse faisait beaucoup de route et recherchait un véhicule électrique avec un maximum d'autonomie de batterie;
244. Son choix s'est arrêté sur le modèle Volkswagen ID.4, lequel, bien qu'encore indisponible sur le marché canadien au moment de ses recherches, comportait des caractéristiques supérieures aux véhicules de marque Tesla ainsi qu'aux autres véhicules 100% électriques disponibles sur le marché;

245. La demanderesse a consulté le site de Volkswagen Canada, où ce modèle était affiché au prix de 44 995 \$, tel qu'il appert des captures d'écran sur le site de Volkswagen Canada, en liasse, **pièce P-94**, dont certains extraits sont reproduits ci-bas :

A. Premier prix annoncé à propos du modèle ID.4, à la page « Découvrez nos modèles » sur le site web de Volkswagen Canada : **à partir de 44 995 \$**



B. Deuxième prix annoncé, lorsqu'elle a cliqué sur l'image du véhicule :  
**PDSF de départ de 44 995 \$**

PDSF de départ de <sup>4</sup>  
**44 995 \$**

246. La demanderesse n'a pas essayé de configurer le véhicule sur le site de Volkswagen Canada, car elle n'avait qu'une seule idée en tête : d'obtenir la version de base, en raison de son budget;

247. La demanderesse a contacté en premier lieu Volkswagen Haut-Richelieu, où le vendeur a dissuadé la demanderesse d'acquérir ce véhicule, car elle serait 63<sup>e</sup> sur la liste d'attente;

248. Après avoir consulté la liste des concessionnaires autorisés à vendre ce véhicule sur le site web de Volkswagen Canada, la demanderesse a contacté Alma Volkswagen via le formulaire sur son site web;

249. En l'absence de réponse rapide, la demanderesse a appelé directement le service des ventes d'Alma Volkswagen le 14 avril 2021 et a manifesté son intérêt à acquérir le véhicule;
250. À ce moment, la demanderesse était 12<sup>e</sup> sur la liste d'attente;
251. Le 19 avril 2021, la demanderesse a reçu un appel d'Alma Volkswagen l'informant qu'elle était désormais première sur la liste d'attente;
252. Le 20 avril 2021, la demanderesse a effectué sa réservation avec un dépôt, mais n'a reçu aucun document, telle une soumission ou une offre d'achat écrite;
253. À ce moment, le prix affiché sur le site d'Alma Volkswagen pour le modèle ID.4 Pro, soit le modèle de base, était encore de 44 995 \$;
254. Lors de discussions avec M. Cédric Gamache, représentant des ventes, la demanderesse lui a clairement indiqué qu'elle ne voulait aucune option supplémentaire, et que le modèle qu'elle désirait acheter était celui de base;
255. En aucun moment M. Gamache n'a indiqué à la demanderesse qu'elle devra déboursier des frais obligatoires additionnels, tels des frais administratifs;
256. Comme la demanderesse n'avait eu qu'une discussion téléphonique à propos des coûts avec M. Gamache et que ce dernier n'avait fait aucun suivi à ce propos depuis des mois, la demanderesse a appelé M. Gamache en septembre 2021;
257. Lors de cet entretien téléphonique, M. Gamache n'était pas en mesure de donner le prix exact du véhicule et s'est contenté de dire que la liste de prix n'était pas à jour et que le prix sera sûrement différent lorsque les avis de livraison rentreraient;
258. Par contre, M. Gamache a spécifié à la demanderesse qu'en plus du prix de vente, la demanderesse devra payer des frais de transport et de préparation, qui étaient variables;
259. En effet, M. Gamache a rassuré la demanderesse en lui indiquant que dans son cas, les frais de préparation seraient moindres, soit autour de 600 \$, car Alma Volkswagen ne prépare pas les voitures comme d'autres concessionnaires, et qu'ils assumeraient le transport.
260. À ce moment, M. Gamache n'avait toujours pas parlé de frais administratifs;

261. Par ailleurs, M. Gamache a essayé de vendre à la demanderesse le marquage antivol (TAG), une option que la demanderesse a clairement refusée;
262. La demanderesse a demandé à M. Gamache à plusieurs reprises de lui fournir une soumission écrite, mais ce dernier ne lui a jamais donné suite;
263. Le 14 octobre 2021, soit six (6) mois après avoir fait son dépôt, la demanderesse a enfin reçu une soumission écrite de la part de M. Maxime Larouche, directeur adjoint aux ventes, tel qu'il appert de l'offre d'achat, **pièce P-95**, dont un extrait est reproduit ci-bas :

| Véhicule de base et Options                |           | Prix de vente et Versement |           |
|--------------------------------------------|-----------|----------------------------|-----------|
| PRIX                                       | 47 045.00 | PRIX TOTAL                 | 47 900.50 |
| MARQUAGE ANTIVOL                           | 356.50    | PRODUITS F & I             | n / a     |
| FRAIS ADMINISTRATION                       | 499.00    |                            |           |
| 2P2P BLEU CRÉPUSCULE MÉTALLISÉ             | Incl      |                            |           |
| -PAINT PEINTURE DE SÉRIE                   | Incl      |                            |           |
| AX-0 SURFACE DES SIÈGES EN TISSU; NOIR GAL | Incl      |                            |           |
|                                            |           | TAXE DE PNEUS              | 15.00     |
|                                            |           | ASSURANCES                 | n/a       |
|                                            |           | RDPRM                      | 51.33     |
|                                            |           | ÉCHANGE                    | n/a       |
|                                            |           | TAXES                      | 7 175.35  |
|                                            |           | ACOMPTE                    | 13 000.00 |
|                                            |           | LIEN                       | n/a       |
| PRIX TOTAL                                 | 47 900.50 | MONTANT FINANCÉ            | 42 142.18 |

264. Surprise du prix du véhicule qui était de 47 045 \$, des frais de marquage antivol de 356.50\$ pour un service non demandé (que la demanderesse a réussi à faire enlever par la suite), ainsi que des frais administratifs de 499 \$ qui ne lui ont jamais été expliqués, la demanderesse a communiqué avec M. Larouche par téléphone et par courriel;
265. M. Larouche a alors expliqué à la demanderesse que les frais de préparation et de transport, la taxe d'accise sur le climatiseur, ainsi que les frais administratifs, étaient obligatoires;
266. En effet, les frais de transport n'étaient plus assumés par Alma Volkswagen et les frais de préparation n'étaient plus d'autour de 600 \$, contrairement aux prétentions de M. Gamache;
267. De plus, au sujet des frais administratifs, M. Nicolas Gervais, directeur général, a même répondu à la demanderesse par écrit à l'effet qu'il ne pouvait pas les enlever et que ces frais étaient systématiquement facturés, peu importe le type de véhicule acheté, tel qu'il appert de l'échange de courriels, **pièce P-96**;

268. Sur le contrat de vente, les frais d'administration de 499 \$, ainsi que les frais de transport de 1 950 \$ et les taxes d'air de 100 \$ se sont rajoutés au prix initial annoncé de 44 995 \$, tel qu'il appert du contrat d'achat daté du 14 octobre 2021, **pièce P-97**, dont un extrait est reproduit ci-bas :

| Calcul du prix                            |           | Accessoires et équipements              |        |
|-------------------------------------------|-----------|-----------------------------------------|--------|
|                                           | Prix      | Description                             | Prix   |
| A Prix du véhicule                        | 44 995,00 | FRAIS ADMINISTRATION                    | 499,00 |
| B Prix des accessoires (détails à droite) | 499,00    | BLEU CRÉPUSCULE MÉTALLISÉ               | 0,00   |
| C Prix de vente                           | 45 494,00 | PEINTURE DE SÉRIE                       | 0,00   |
| D Réduction (s'il y a lieu)               | 0,00      | SURFACE DES SIÈGES EN TISSU NOIR GALAXE | 0,00   |
| E Prix de vente après réduction           | 45 494,00 |                                         |        |
| F Transport                               | 1 950,00  |                                         |        |
| G Taxe d'air                              | 100,00    |                                         |        |
| H Sous-total                              | 47 544,00 |                                         |        |
| I Véhicule d'échange                      | 0,00      |                                         |        |
| J Sous-total                              | 47 544,00 |                                         |        |

269. En conséquence, la demanderesse n'a pas pu acquérir son véhicule au prix initial annoncé de 44 995 \$, malgré le fait qu'elle n'ait pris aucune option et n'ait demandé aucun service supplémentaire;
270. La demanderesse sait que d'autres personnes ont dû, comme elle, payer des frais qui n'étaient pas inclus dans le prix initialement annoncé, puisqu'elle fait partie d'un groupe sur Facebook où plusieurs propriétaires de véhicules Volkswagen ID.4 ont indiqué avoir payé un prix supérieur au prix annoncé;
271. En tenant compte de ce qui précède, la demanderesse est en droit de réclamer une réduction de son obligation équivalente au montant payé excédant le prix annoncé, soit au montant de 2 549 \$, plus les taxes, ainsi que l'octroi de dommages-intérêts punitifs, pour la violation des articles 219, 224c), 228 et 230a) de la L.p.c.;

## **V. LES FAITS DONNANT OUVERTURE AU RECOURS INDIVIDUEL DE LA PART DE CHACUN DES MEMBRES DU GROUPE CONTRE LES DÉFENDERESSES**

272. Les causes d'action et les fondements juridiques des recours de chacun des membres du Groupe contre les défenderesses sont essentiellement les mêmes que ceux des demandeurs;
273. Chaque membre du Groupe est un consommateur au sens de la L.p.c. ayant été victime d'une pratique interdite commise par les défenderesses, soit l'ajout de frais

supplémentaires qui n'étaient pas inclus dans le prix annoncé pour l'achat ou la location d'un véhicule;

274. Les fautes et manquements commis par les défenderesses à l'égard des membres sont les mêmes que ceux commis à l'égard des demandeurs, ceux-ci étant détaillés plus amplement ci-haut et ci-bas;
275. En raison de ces fautes et manquements, chaque membre du Groupe a subi un préjudice pour lequel il est en droit d'obtenir une compensation collectivement contre les défenderesses, soit une réduction de ses obligations, en plus de l'octroi de dommages-intérêts punitifs;
276. Les demandeurs ne sont toutefois pas en mesure d'évaluer le montant global des dommages subis par l'ensemble des membres du Groupe, puisque les informations et données financières essentielles pour y arriver sont en possession des défenderesses;

## **VI. LES CONDITIONS REQUISES POUR L'EXERCICE D'UNE ACTION COLLECTIVE**

### **A. Les questions collectives de fait et de droit**

277. Les questions de fait et de droit identiques, similaires ou connexes reliant chaque membre du Groupe aux défenderesses et que les demandeurs entendent faire trancher par l'action collective sont les suivantes :
- A. Les défenderesses ont-elles commis des pratiques de commerce interdites par la L.p.c.?
  - B. Les premiers prix qui apparaissent sur les sites web des défenderesses sont-ils des prix annoncés au sens de l'article 224 c) L.p.c.?
  - C. Les défenderesses ont-elles manqué à leurs obligations en vertu de la L.p.c. en annonçant sur leurs sites web un prix moins élevé que celui ultimement facturé?
  - D. Les demandeurs et les membres du Groupe sont-ils en droit de réclamer une réduction de leurs obligations équivalente au montant payé excédant le prix annoncé, plus les taxes?

- E. Les demandeurs et les membres du Groupe sont-ils en droit de réclamer des dommages-intérêts punitifs, et le cas échéant, quel est le montant de ces dommages?
  - F. Les réclamations des membres du Groupe peuvent-elles être recouvrées collectivement?
278. La démonstration des fautes reprochées aux défenderesses profitera indubitablement à l'ensemble des membres du Groupe;
279. Il est donc opportun d'autoriser l'exercice d'une action collective pour le compte des membres du Groupe;

### **B. Les questions individuelles de fait et de droit**

280. La question de fait et de droit particulière reliant chaque membre du Groupe aux défenderesses que les demandeurs entendent faire trancher par l'action collective est la suivante :

Quel est le montant des frais exigés illégalement à chaque membre du Groupe?

### **C. Les faits allégués justifient les conclusions recherchées**

281. Les faits allégués sont générateurs de responsabilité de la part des défenderesses, puisque celles-ci ont contrevenu aux articles 219, 223, 224c), 228 et 230a) de la L.p.c.;
282. La L.p.c. est une loi d'ordre public et les consommateurs ne peuvent pas renoncer aux droits que celle-ci leur confère;
283. En tout état de cause, et sans limiter ce qui précède, la conduite des défenderesses constitue une faute engageant leur responsabilité en vertu de la L.p.c., notamment en ce qu'elles :
- A. ont omis d'indiquer clairement sur chaque bien offert en vente dans leur établissement le prix de vente de ce bien (art. 223 L.p.c.);
  - B. ont exigé pour un bien ou un service un prix supérieur à celui qui est annoncé (art. 224c) L.p.c.);

- C. ont fait une représentation fausse ou trompeuse aux consommateurs en divulguant un prix incomplet qui n'inclut pas les frais supplémentaires imposés à la vente d'un véhicule, ayant de ce fait également passé sous silence un fait important (art. 219 et 228 L.p.c.);
  - D. ont exigé une somme pour un bien ou un service qu'elles ont rendu à un consommateur sans que ce dernier ne l'ait demandé (art. 230a) L.p.c.);
  - E. ont agi sans se soucier des conséquences de leurs représentations fausses ou trompeuses, notamment en ce qu'elles ont systématiquement annoncé en magasin et en ligne des prix qui ne représentent pas la réalité et ont négligé et négligent toujours de modifier leur pratique;
284. Les dommages subis par les demandeurs sont en lien direct avec les fautes commises par les défenderesses et ont été causés par la négligence de ces dernières;
285. En conséquence des fautes commises par les défenderesses, les demandeurs et les membres du Groupe ont subi et continuent de subir un préjudice;
286. Les demandeurs et les membres du Groupe sont donc en droit de réclamer des défenderesses le montant payé excédant le prix annoncé, plus les taxes, à titre de réduction de leurs obligations;
- i) Violation des articles 223 et 224c) L.p.c.
287. En vertu de l'article 223 de la L.p.c., le commerçant doit indiquer clairement le prix de chaque bien qui est offert en vente dans son établissement;
288. Ce prix, à l'exclusion des taxes, ne peut être augmenté que si des produits ou services sont ajoutés à la demande du consommateur, selon le *Décret concernant l'application de règles de conduite aux commerçants d'automobile d'occasion*;
289. En vertu de l'article 224c) de la L.p.c., le prix total annoncé doit inclure toutes les sommes exigibles, sauf la TPS, la TVQ et les droits visés à l'article 91.8 du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*, en plus de faire ressortir de manière claire les sommes dont il est composé, en l'espèce les frais supplémentaires ajoutés par les défenderesses au prix annoncé initialement, le tout dès la première occasion où un prix est communiqué aux consommateurs;

290. Ainsi, les défenderesses ne peuvent remédier à un manquement lors de l’affichage subséquent du prix;
291. De ce fait, la L.p.c. interdit aux commerçants de leurrer les consommateurs en faisant miroiter des prix moins élevés que ceux qui leur seront ultimement exigés;
292. Or, les frais additionnels exigés par les défenderesses ne sont pas annoncés ou décrits de façon précise dans les publicités faites par les défenderesses;
293. Ainsi, les défenderesses omettent volontairement d’afficher un prix total réel et affichent plutôt un prix excluant les frais qui s’y ajoutent;
294. Cette pratique ne sert en réalité qu’à dissimuler le prix réel du véhicule et équivaut à l’exploitation des consommateurs;
295. En effet, parmi une multitude d’options, de taxes et de frais portant des noms différents, les consommateurs ne remarquent pas l’ajout de frais supplémentaires illégaux au prix affiché;
296. En raison de ces stratagèmes, les consommateurs ne sont pas en mesure d’être informés du prix exact qu’ils auront à payer en prenant connaissance des annonces des défenderesses, car le prix réel est toujours plus élevé que le prix initialement annoncé par ces dernières;
297. De plus, lorsqu’ils réussissent à négocier le prix du véhicule, la diminution du prix du véhicule est masquée par l’ajout de plusieurs frais additionnels;
298. En conséquence, les défenderesses ont fait payer et continuent de faire payer à leurs clients des frais illégaux selon la L.p.c.;
299. Par ailleurs, la doctrine<sup>1</sup> à propos de l’article 224c) exprime explicitement que cette technique est illégale :

*« Par exemple, dans les publicités sur les automobiles, les prix indiqués doivent donc comprendre les frais de transport et de préparation, la taxe d’accise sur le climatiseur, les droits sur les pneus et les autres frais d’administration. »*

---

<sup>1</sup> Pierre-Claude LAFOND, *Droit de la protection du consommateur : théorie et pratique*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2015, n° 623.

300. Certains concessionnaires adoptent même la pratique de réimprimer l'étiquette du véhicule lors de la transaction afin d'y inclure les divers frais additionnels exigés au consommateur, afin de les dissimuler dans le prix du véhicule;

ii) Violation des articles 219 et 228 L.p.c.

301. Afin de permettre aux consommateurs d'avoir une information complète avant d'acheter un bien ou un service, la L.p.c. impose aux commerçants une obligation de s'assurer que les consommateurs soient suffisamment informés de tout fait important, aux termes de l'article 228 L.p.c.;

302. De plus, l'article 219 L.p.c. défend aux commerçants de communiquer aux consommateurs des renseignements faux ou trompeurs;

303. En omettant d'informer les membres du Groupe des frais additionnels qui ne sont pas inclus dans les annonces, les défenderesses passent sous silence un fait important qui est susceptible d'influer sur leur choix éclairé;

304. Les défenderesses font aussi des représentations trompeuses qui induisent en erreur leurs clients par rapport au prix en leur présentant un prix incomplet comme étant un prix tout inclus;

305. En somme, les membres du Groupe ont été privés de leur droit à une information complète et n'ont pas pu faire un choix éclairé avant de s'engager dans l'achat ou la location d'un véhicule chez les défenderesses;

iii) Violation de l'article 230a) L.p.c.

306. En vertu de l'article 230a) L.p.c., les commerçants ne peuvent pas exiger un montant pour un bien ou un service qu'ils ont rendu à un consommateur sans que ce dernier ne l'ait demandé;

307. Or, certaines défenderesses ajoutent des options par défaut sur les véhicules qui ne sont jamais demandées par les membres;

308. Par exemple, la défenderesse 9956000 Canada Limited, un concessionnaire de Volkswagen, ajoute l'antivol au prix de 379 \$, le tapis Monster au prix de 125 \$ et les barrures de roues au prix de 80 \$ au prix de la Tiguan Trendline 2022 de 36 443 \$, alors qu'elle indique que le prix est basé sur le prix du détail suggéré par le fabricant, tel qu'il appert de P-59.1 :



## TIGUAN 2022

VUS

Disponible à partir de

**36 443,00 \$ \***

+ Taxes et licence

\* Transport et frais inclus

En location à partir de

**109,98 \$**

semaine

avec 0,00 \$ d'acompte

**5.49%**

60 mois.

\* Prix calculé à partir du prix de détail suggéré du fabricant. Frais de transport et préparation inclus, taxes en sus. Le rabais et le prix à l'achat affichés peuvent varier selon que le véhicule soit loué, financé ou payé comptant. Veuillez noter que les rabais Roulez Vert du gouvernement sont inclus si applicables et que les montants n'incluent pas les taxes. Bien que tous les efforts raisonnables soient faits pour assurer l'exactitude de ces informations, nous ne sommes pas responsables des erreurs ou omissions contenues sur ces pages. Les prix, paiements et taux sont sujets à des changements sans préavis, s'il vous plaît vérifiez toutes les informations et les prix avec un représentant des ventes ou demandez en ligne.

L'offre d'achat au comptant est basée sur le modèle 2022 VOLKSWAGEN TIGUAN Trendline TI (BJ22VJ), avec moteur 2L 4 cyl. et transmission Automatique 8 vitesses. Le prix de vente à l'achat au comptant est de 36 443,00 \$. Le prix de vente (36 443,00 \$) à l'achat au comptant inclus: Transport et Préparation (1 950,00 \$), Frais Admin (399,00 \$), Anti-theft (379,00 \$), Tapis Monster (125,00 \$), Taxe d'accise sur le climatiseur (100,00 \$), Barrures de roues (80,00 \$), Taxe de recyclage des pneus (15,00 \$). (TPS / TVQ) sont en supplément. L'offre de financement est basée sur le modèle

309. Or, le prix du détail suggéré par le fabricant, n'inclut pas les diverses options qu'ajoute la défenderesse 9956000 Canada Limited, tels que l'antivol, le tapis Monster et les barrures de roues, tel qu'il appert de la pièce P-66 et du paragraphe 130 ci-haut;

### Résumé

|                                                    |                     |
|----------------------------------------------------|---------------------|
| Coût du véhicule configuré                         | 32 995,00 \$        |
| Transport et inspection de prélivraison            | 1 950,00 \$         |
| Droits d'accise du climatiseur                     | 100,00 \$           |
| Frais de gestion des pneus                         | 15,00 \$            |
| Frais administratifs exigés par le concessionnaire | 399,00 \$           |
| Taxes de vente                                     | 5 309,99 \$         |
| <b>Total</b>                                       | <b>40 768,99 \$</b> |

#### iv) Dommages-intérêts punitifs

310. Les demandeurs et les membres du Groupe sont également justifiés de réclamer des dommages punitifs, puisque les défenderesses ont adopté un comportement d'ignorance, d'insouciance ou de négligence sérieuse à l'égard de leurs droits en violant de manière systématique et en toute connaissance de cause la L.p.c. en annonçant des prix décomposés et inférieurs aux prix ultimement exigés;

311. Les dommages punitifs prévus à l'article 272 de la L.p.c. ont un but préventif, soit de décourager la répétition d'une telle conduite indésirable;
312. Les manquements privant les consommateurs de leur droit à une information complète sont graves, particulièrement lorsqu'ils concernent un élément aussi essentiel au contrat que le prix d'un bien;
313. Par ailleurs, les pages Google Business de certaines défenderesses révèlent plusieurs plaintes de la part de consommateurs qui ont été victimes de cette pratique illégale;
314. Ces défenderesses sont au courant de ces plaintes, car elles répondent systématiquement aux avis;
315. Or, les défenderesses continuent à induire les consommateurs en erreur, ne divulguant pas ces frais dans leurs annonces, le tout en violation de la L.p.c.;
316. Les défenderesses ont les moyens et la capacité d'informer adéquatement les consommateurs des frais additionnels, notamment en annonçant le prix complet dès la première annonce de prix, mais font plutôt le choix d'induire les consommateurs en erreur, et ce, depuis plusieurs années, le tout en violation de la L.p.c.;
317. Par ailleurs, les fabricants d'automobiles neuves visés par la présente action collective, soit Volkswagen Canada, Audi Canada, BMW Canada, Chrysler Canada, Ford Canada, Hyundai Canada, Jaguar Canada, Mazda Canada, Mercedes-Benz Canada, Porsche Canada et Volvo Canada, annoncent volontairement des prix qui excluent divers frais obligatoires qui doivent être payés par le consommateur;
318. Le prix des véhicules est annoncé pour la première fois sur les sites de ces défenderesses sur la page des véhicules. À cette étape, ou même à des étapes subséquentes, ces défenderesses omettent d'annoncer le prix complet du véhicule, excluant les frais de transport, la taxe d'accise sur le climatiseur et/ou les frais de concessionnaire au prix annoncé;
319. En affichant des prix plus bas que ceux qui seront éventuellement exigés du consommateur, ces défenderesses cherchent à attirer et à inciter le consommateur à poursuivre sa recherche sur leur site web et vise à promouvoir les véhicules qu'elles offrent;

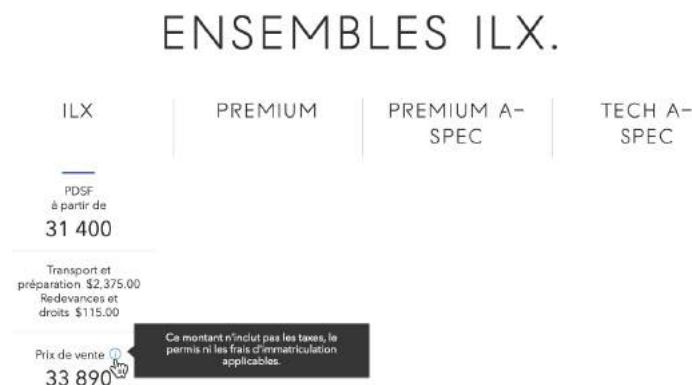
320. Ces défenderesses sont en mesure d'annoncer un prix incluant tous les frais dès la première occasion où un prix est affiché, car il est possible de demander au consommateur de dévoiler sa province dès qu'il entre sur leurs sites web, comme la plupart le font déjà, ou de localiser le consommateur grâce à une permission donnée par ce dernier sur son navigateur Internet;

321. Par ailleurs, les autres fabricants d'automobiles neuves qui ne sont pas visés par la présente action collective, tels qu'Acura, Cadillac, Chevrolet, Honda, Infiniti, Lexus, Nissan, Subaru et Toyota, annoncent le prix incluant les frais obligatoires, tels que les frais de transport, et ce, dès le départ, tel qu'il appert des enregistrements vidéos des sites de ces fabricants, **pièces P-98 à P-106**, dont un extrait du site d'Acura Canada, pièce P-98, est reproduit ci-bas à titre d'exemple :

- A. Le premier prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur « Modèles » :  
**Prix de vente 33 890 \$.** Il est indiqué que ce montant exclut seulement les taxes, le permis et les frais d'immatriculation.



- B. Le deuxième prix annoncé, lorsqu'un consommateur clique sur l'image du véhicule : **Prix de vente 33 890 \$.** On constate que les frais de transport et de préparation de 2 375 \$, ainsi que les redevances et droits de 115 \$ sont compris dans ce montant.



- C. Le troisième prix annoncé, lorsque le consommateur clique sur « Configuration et prix » : **Prix de vente à partir de 33 890 \$**. Encore une fois, il est indiqué que des frais de 2 490 \$ sont inclus à ce montant total.

2022 ILX



Prix de vente à partir de ⓘ

**33 890,00 \$**

Comprend 2 490,00 \$ pour les frais de transport, d'inspection prélivraison et les frais applicables

Préparez-vous à attirer les regards.

- D. Le prix final affiché, lorsqu'un consommateur choisit le modèle ci-haut, soit le modèle de base : **Prix total du véhicule 33 890 \$**.

|                                                   |                         |
|---------------------------------------------------|-------------------------|
| Frais                                             | 2 490,00 \$ ▼           |
| Prix total du véhicule                            | 33 890,00 \$            |
| Acompte ⓘ                                         | ----                    |
| <b>Prix de Vent</b>                               | <b>33 890,00 \$</b>     |
| Période de l'offre                                | 12-01-2021 - 01-04-2022 |
| INFORMATION SUR LA LOCATION <span>Modifier</span> |                         |
| Terme (mois) ⓘ                                    | 48                      |
| Taux Annuelle (TAP) ⓘ                             | 3,99%                   |
| <b>Mensualité totale</b>                          | <b>497,44 \$ ▼</b>      |
| <b>Kilométrage total pour la location</b>         | <b>80 000 ▼</b>         |
| À LA LIVRAISON                                    | 542,94 \$ ▼             |

322. Les défenderesses doivent donc être sanctionnées pour ce grave manquement à une loi d'ordre public;
323. L'attitude des défenderesses démontre qu'elles sont plus concernées par leurs ventes de véhicules que par les droits des consommateurs sous la L.p.c.;
324. Les défenderesses se sont enrichies injustement par leur conduite illégale en affichant des prix dans leurs publicités qui ne représentaient pas le coût réel de l'achat, contrairement à la L.p.c.;
325. Il est par ailleurs probable que les défenderesses aient généré des revenus de plusieurs centaines de millions de dollars en adoptant ce comportement répréhensible;
326. Les demandeurs et les membres du Groupe sont donc en droit de réclamer des défenderesses des dommages punitifs;

**D. La composition du Groupe rend difficile ou peu pratique l'application des articles 91 ou 143 C.p.c.**

327. La composition du Groupe rend difficile ou peu pratique l'application des règles sur le mandat d'ester en justice pour le compte d'autrui ou sur la jonction d'instance pour les motifs ci-après exposés;
328. Les demandeurs ignorent le nombre exact de membres du Groupe, mais l'estiment à plusieurs centaines de milliers de personnes;
329. Or, les demandeurs ne connaissent pas l'identité ni les coordonnées de toutes ces victimes;
330. De ce fait, il est impossible et impraticable pour les demandeurs d'identifier et de retracer tous les membres du Groupe afin que ceux-ci puissent se joindre dans une même demande en justice;
331. Il serait tout aussi impossible et impraticable pour les demandeurs d'obtenir un mandat ou une procuration de chacun des membres du Groupe;
332. Il serait également peu pratique et contraire aux intérêts d'une saine administration de la justice ainsi qu'à l'esprit du *Code de procédure civile* que chacun des membres intente une action individuelle contre les défenderesses;

333. En effet, le coût des actions individuelles de chacun des membres du Groupe serait disproportionné par rapport aux réclamations de ces actions;
334. Ainsi, l'action collective est le véhicule procédural le plus approprié pour permettre à chacun des membres du Groupe de faire valoir sa réclamation découlant des faits allégués dans la présente demande;

**E. Les demandeurs sont en mesure d'assurer une représentation adéquate des membres**

335. Les demandeurs sont en mesure d'assurer une représentation adéquate des membres du Groupe et demandent donc que le statut de représentants leur soit attribué, et ce, pour les motifs ci-après exposés;
336. Les demandeurs sont membres du Groupe et détiennent des intérêts personnels dans la recherche des conclusions qu'ils proposent;
337. Les demandeurs sont compétents, en ce qu'ils auraient eu le potentiel d'être mandataires de l'action s'ils avaient procédé conformément à l'article 91 du *Code de procédure civile*;
338. Il n'existe aucun conflit entre les intérêts des demandeurs et ceux des membres du Groupe;
339. Les demandeurs possèdent une excellente connaissance du dossier;
340. Les demandeurs sont de bonne foi et entreprennent cette action collective dans le but de faire en sorte que les droits des membres du groupe soient reconnus et qu'il soit remédié aux préjudices que chacun d'eux a subis;
341. Les demandeurs prennent à cœur les droits des consommateurs et estiment que les commerçants devraient respecter le droit des consommateurs d'être pleinement informés du prix et des conditions d'une vente dès la première annonce d'un prix;
342. Les demandeurs ont entrepris des démarches pour initier la présente procédure après avoir constaté que les défenderesses exerçaient une pratique illégale, et ce, dans le seul but de faire valoir leurs droits et ceux des membres du Groupe, afin qu'ils soient compensés pour le préjudice qu'ils ont subi et qu'ils continuent à subir;

343. Les demandeurs ont transmis à leur avocat toutes les informations pertinentes à la présente demande dont ils disposent;
344. Les demandeurs comprennent pleinement la nature de l'action;
345. Les demandeurs s'engagent à collaborer pleinement avec leur avocat et à se rendre disponibles afin que l'issue de l'action collective soit positive pour l'ensemble des membres;
346. Les demandeurs ont tenté personnellement ainsi que par le biais de leur avocat d'identifier les membres se trouvant dans la même position qu'eux, et ont, à cette fin, donné mandat à leur avocat de publier des renseignements sur la présente action collective sur son site web afin de garder les membres du Groupe informés du déroulement de cette action et d'être plus facilement contactés ou consultés par ces derniers;
347. Les demandeurs sont disposés à consacrer le temps requis pour bien représenter les membres du Groupe dans le cadre de la présente action collective, et ce, autant au stade de l'autorisation qu'au stade du mérite;
348. Dans le cadre de la rédaction de la présente demande, les demandeurs ont fait preuve d'une grande disponibilité envers leur avocat;
349. Les demandeurs entendent représenter honnêtement et loyalement les intérêts des membres du Groupe;
350. Les demandeurs démontrent un vif intérêt envers la présente cause et expriment le désir d'être tenus informés à chacune des étapes du processus;
351. Par l'entremise de cette action collective, les demandeurs recherchent non seulement à obtenir le remboursement, pour des centaines de milliers de consommateurs, des montants illégalement perçus, mais également à mettre fin à ces pratiques illégales qui constituent un véritable fléau dans l'industrie de l'automobile;
352. Les demandeurs sont donc en excellente position pour représenter adéquatement les membres du Groupe dans le cadre de l'action collective envisagée;

## **VII. LA NATURE DU RECOURS**

353. La nature du recours que les demandeurs entendent exercer contre les défenderesses pour le compte des membres du Groupe est :

Une action en réduction des obligations et en dommages-intérêts punitifs

## **VIII. CONCLUSIONS RECHERCHÉES**

354. Les conclusions recherchées sont :

- A. **ACCUEILLIR** l'action des demandeurs pour le compte de tous les membres du Groupe;
- B. **CONDAMNER** les défenderesses à payer à chacun des membres du Groupe le montant payé excédant le prix annoncé, plus les taxes, avec intérêts au taux légal majorés de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 C.c.Q., calculés à compter de la date de signification de la présente demande;
- C. **CONDAMNER** les défenderesses à payer à chacun des membres du Groupe un montant de 1 000 \$ à titre de dommages-intérêts punitifs, avec intérêts au taux légal majorés de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 C.c.Q., calculés à compter de la date de signification de la présente demande;
- D. **ORDONNER** que les dommages précités fassent l'objet d'un recouvrement collectif;
- E. **ORDONNER** que la réclamation de chacun des membres du Groupe fasse l'objet d'une liquidation collective, incluant les dommages punitifs;
- F. **CONDAMNER** les défenderesses à tout autre remède approprié jugé juste et raisonnable;

- G. **CONDAMNER** les défenderesses aux frais de justice, y compris les frais d'expert et de publication d'avis aux membres;

## **IX. DISTRICT JUDICIAIRE DE L'ACTION COLLECTIVE**

355. Les demandeurs proposent que l'action collective soit exercée devant la Cour supérieure siégeant dans le district de Longueuil pour les raisons suivantes :

- A. L'un des demandeurs a conclu son contrat dans ce district judiciaire;
- B. Plusieurs défenderesses, dont la défenderesse 4058569 Canada Inc, ont leur domicile dans ce district judiciaire;

### **POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :**

**ACCUEILLIR** la présente *Demande d'autorisation d'exercer une action collective et pour être représentants*;

**AUTORISER** l'exercice de l'action collective ci-après décrite :

Une action en réduction des obligations et en dommages-intérêts punitifs

**ATTRIBUER** à Jean Valiquette, Marc Bergeron et Roxane Saulnier le statut de représentants aux fins d'exercer l'action collective pour le compte du Groupe de personnes ci-après décrit :

Tous les consommateurs qui, depuis le 31 juillet 2018, ont payé un montant supérieur à celui initialement annoncé par les défenderesses et/ou se sont fait exiger une somme pour un bien ou un service par les défenderesses sans qu'ils ne l'aient demandé, lors de l'achat ou la location d'un véhicule neuf ou usagé;

**IDENTIFIER** comme suit les principales questions de fait et de droit qui seront traitées collectivement :

- A. Les défenderesses ont-elles commis des pratiques de commerce interdites par la L.p.c.?
- B. Les premiers prix qui apparaissent sur les sites web des défenderesses sont-ils des prix annoncés au sens de l'article 224 c) L.p.c.?

- C. Les défenderesses ont-elles manqué à leurs obligations en vertu de la L.p.c. en annonçant sur leurs sites web un prix moins élevé que celui ultimement facturé?
- D. Les demandeurs et les membres du Groupe sont-ils en droit de réclamer une réduction de leurs obligations équivalente au montant payé excédant le prix annoncé, plus les taxes?
- E. Les demandeurs et les membres du Groupe sont-ils en droit de réclamer des dommages-intérêts punitifs, et le cas échéant, quel est le montant de ces dommages?
- F. Les réclamations des membres du Groupe peuvent-elles être recouvrées collectivement?

**IDENTIFIER** comme suit les conclusions recherchées qui s'y rattachent :

- A. **ACCUEILLIR** l'action des demandeurs pour le compte de tous les membres du Groupe;
- B. **CONDAMNER** les défenderesses à payer à chacun des membres du Groupe le montant payé excédant le prix annoncé, plus les taxes, avec intérêts au taux légal majorés de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 C.c.Q., calculés à compter de la date de signification de la présente demande;
- C. **CONDAMNER** les défenderesses à payer à chacun des membres du Groupe un montant de 1 000 \$ à titre de dommages-intérêts punitifs, avec intérêts au taux légal majorés de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 C.c.Q., calculés à compter de la date de signification de la présente demande;
- D. **ORDONNER** que les dommages précités fassent l'objet d'un recouvrement collectif;
- E. **ORDONNER** que la réclamation de chacun des membres du Groupe fasse l'objet d'une liquidation collective, incluant les dommages punitifs;

F. **CONDAMNER** les défenderesses à tout autre remède approprié jugé juste et raisonnable;

G. **CONDAMNER** les défenderesses aux frais de justice, y compris les frais d'expert et de publication d'avis aux membres;

**DÉCLARER** qu'à moins d'exclusion, les membres du Groupe seront liés par tout jugement à intervenir sur l'action collective de la manière prévue par la loi;

**FIXER** le délai d'exclusion à trente (30) jours après la date de publication de l'avis aux membres, délai à l'expiration duquel les membres du Groupe qui ne se seront pas prévalus des moyens d'exclusion seront liés par tout jugement à intervenir;

**ORDONNER** la publication d'un avis aux membres du Groupe selon les termes et modalités que la Cour verra à déterminer;

**RÉFÉRER** le dossier au juge en chef pour détermination du district dans lequel l'action collective devra être exercée et pour désignation du juge qui en sera saisi;

**ORDONNER** au greffier de cette Cour, pour le cas où la présente action collective devait être exercée dans un autre district, de transmettre le dossier, dès décision du juge en chef, au greffier de cet autre district;

**LE TOUT** avec frais de justice, y compris les frais d'expert et de publication d'avis aux membres.

**MONTREAL**, le 17 janvier 2022



---

**LAMBERT AVOCAT INC.**

(Me Jimmy Ernst Jr Laguë-Lambert)

1111, rue Saint-Urbain, suite 204

Montréal (Québec) H2Z 1Y6

Tél. : (514) 526-2378

Télec. : (514) 878-2378

[jlambert@lambertavocatinc.com](mailto:jlambert@lambertavocatinc.com)

Avocat des demandeurs

**No.:**

**(Chambre des actions collectives)**

**COUR SUPÉRIEURE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL**

**JEAN VALIQUETTE ET ALS.**

Demandeurs

c.

**4058569 CANADA INC. ET ALS.**

Défenderesses

**DEMANDE POUR AUTORISATION  
D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE  
ET POUR ÊTRE REPRÉSENTANTS**

(art. 571 et ss. C.p.c.)

**ORIGINAL**

**LAMBERT**

— AVOCAT INC. —

1111, St-Urbain, #204  
Montréal (Québec) H2Z 1Y6

Tél. : (514) 526-2378

Fax : (514) 878-2378

[jlambert@lambertavocatinc.com](mailto:jlambert@lambertavocatinc.com)

Me Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert (ALOJR5)